



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

Public et privé en grève le 23 mars

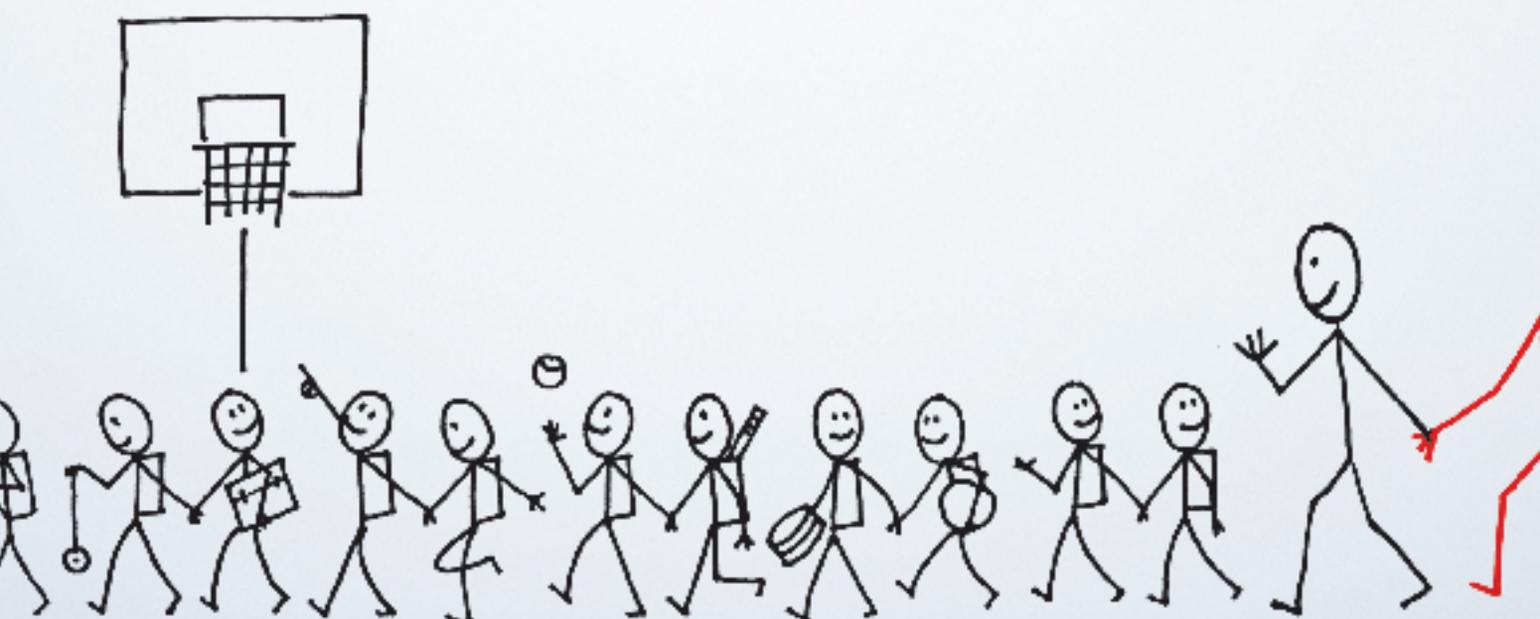
**FSU : retour
sur le congrès**

**C'est demain
les femmes**



LES ENSEIGNANTS ACCOMPAGNENT ET PROTÈGENT
CHAQUE JOUR LES ÉLÈVES.

MAIS QUI ACCOMPAGNE ET PROTÈGE CHAQUE JOUR
LES ENSEIGNANTS ?



**OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION
EN PARTENARIAT AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES.***

- Choisir d'être enseignant, c'est choisir de transmettre un savoir et d'accompagner les élèves dans leur parcours éducatif. Mais si cela s'ajoute une autre mission : gérer tous les débordements. C'est pourquoi l'Offre Métiers de l'Éducation proposée par la MAIF avec les Autonomes de Solidarité Laïques vous permet d'être protégé chaque jour dans l'exercice de votre métier. Ainsi, vous bénéficiez des meilleures prestations et des meilleures garanties : défense des droits et responsabilités, protection des dommages corporels, accompagnement de proximité... Pour nous, c'est ça être enseignant militant.



ASSUREUR MILITANT

Vous aussi, rejoignez-nous sur www.maif.fr ou N° AZUR 0 810 500 810 (prix d'un appel local).

* Offre Métiers de l'Éducation en partenariat avec les Autonomes de Solidarité Laïques (ASL) et les Autonomes de Solidarité Laïques (ASL).

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisation variable - 20220, Voie de la Gare, 11100 MAIF - Société anonyme au capital de 10 000 000 € - RCS N° 315 841 020 081 30 81 080 - 75009 Paris Cedex 09. Enregistrement au Code de Commerce.

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Marianne Baby
Isabelle Sargeni-Chetaud,
Emmanuel Guichardaz
Élizabeth Labaye,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

MAIF p. 2
GCU p. 16
Casden p. 31
Éducation
Magazine p. 32

Joint à ce numéro,
un encart volant
ADL Partner

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €

Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Mars attaque : grève le 23! 5
La crise du logement 6

publiques

RGPP : les Français
pas convaincus 10

éducatives

Second degré dans l'action
le 12 mars 13
Renforcer le sécuritaire
ou l'éducation 14

culturelle

Istanbul, capitale
européenne de la culture 28

rencontre

Irina Bokova,
directrice générale
de l'UNESCO 30

DOSSIER

FSU, retour sur le congrès

Le sixième congrès de la FSU s'est réuni à Lille du 1^{er} au 5 février. 750 délégués ont représenté les 163 000 adhérents des 23 syndicats, au titre de leur section départementale, de leur syndicat ou de leur courant de pensée.



D.R.

La femme est l'avenir

Si les femmes restent encore largement prisonnières des stéréotypes qui dès l'enfance identifient les genres, leurs luttes pour conquérir l'égalité ont permis des avancées législatives importantes. La route est tracée, mais le chemin paraît long.



© MUCCHIELLI/NAJA

édito

Interprofessionnelle



Bernadette Groison

Education, culture, justice...de nombreux secteurs sont mobilisés pour lutter contre les réformes en cours, porteuses de régressions, et pour promouvoir des alternatives.

En plus des restrictions budgétaires, c'est la tentative de remettre en cause tout ce qui est statut, garanties collectives, solidarités, lutte contre les inégalités...Ainsi plutôt que des dispositifs qui aident les fonctionnaires à mieux remplir collectivement leurs missions on prétend récompenser ceux qui se distinguent sur des critères particuliers ! Où est l'intérêt général dans tout cela ?

Pourtant, les Français sont attachés aux services publics et demandent qu'ils soient accessibles sur l'ensemble du territoire, qu'ils permettent de lutter davantage

contre les inégalités. En défendant la Fonction publique, nous défendons à la fois les fonctionnaires et l'ensemble des usagers. Batailles dans le public et le privé sont plus que jamais liées. C'est pourquoi la FSU s'inscrit pleinement dans la journée interprofessionnelle du 23 mars prochain pour la défense de l'emploi, des salaires et des retraites pour l'ensemble des salariés. Soyons en grève ce jour-là et manifestons pour porter d'autres choix possibles !

HAÏTI : solidarité toujours d'actualité

Deux mois après le violent tremblement de terre qui a dévasté Haïti, rien n'est vraiment réglé. De premières aides d'urgence ont certes été apportées, par exemple grâce à la campagne de dons de Solidarité Laïque, à laquelle la FSU s'est associée. Elles ne peuvent suffire à régler les immenses problèmes que rencontraient déjà les Haïtiens avant cette quasi-totale destruction des infrastructures et des activités économiques. Haïti a besoin d'une aide internationale conséquente et effective pour répondre aux besoins humanitaires criants mais aussi lui donner enfin les moyens de s'en sortir, dignement. Il faut annuler immédiatement la dette d'un pays qui ne peut demeurer l'enjeu stratégique d'intérêts occidentaux. À côté des nécessaires aides médicales, d'eau et de nourriture, de logement, il s'agit de miser sur l'avenir, notamment en reconstruisant les écoles, en développant la formation professionnelle, en soutenant les jeunes dans la rue...

www.solidarite-laique.asso.fr

> CRISE

La Grèce en grèves

Le pays était complètement paralysé, le 24 février, puis le 5 mars et un nouvel appel pour le 11 a été lancé par les deux principaux syndicats des secteurs public et privé contre le plan d'austérité du gouvernement grec, en réponse à la crise des finances publiques. Celui-ci est d'une sévérité inédite : hausse de la TVA, suppression d'un mois de salaire pour les fonctionnaires et baisse de 12 % de leurs primes, gel des retraites, taxes sur l'énergie, réduction des dépenses de santé... « Les travailleurs ne doivent pas payer seuls » commentait la GSEE¹ dans la manifestation à laquelle participait le secrétaire général de la CES.

La crise a été déclenchée par la révélation par le nouveau gouvernement élu fin 2009 d'un déficit réel du pays de 12,7 % – au lieu des 6 % affichés par le gouvernement précédent – en particulier lié à l'importance de l'économie « informelle »² qui réduit les rentrées fiscales et sociales. En décembre, les agences de notation dégradent la note accordée aux titres de la dette publique émis par l'État grec, doutant de ses possibilités de remboursement. Cette décision qui a pour conséquence l'augmentation des taux d'intérêts, renchérit le coût de la dette grecque autour de laquelle se précipitent aujourd'hui les spéculateurs de tout poil, enclenchant un mécanisme dont les Grecs mais aussi potentiellement toute la zone euro sont ou seront les victimes. Si la Grèce fait défaut, c'est en effet la crédibilité



© MUCCHELLINAAA

lité de l'euro qui pourrait être atteinte avec le risque d'une crise monétaire majeure à venir du fait de spéculations sur la monnaie. Pour casser ce mécanisme, l'union européenne doit aider la Grèce mais aussi imposer lourdement les profits spéculatifs. Mais les pays de la zone euro réunis le 11 février n'ont pris aucune mesure concrète, attendant la mi-mars pour évaluer la crédibilité du plan d'austérité grec. Saura-t-on intervenir à temps ? Bien compliqué avec des traités qui ont inscrit l'absence de solidarité dans le principe même de la construction européenne.

CLAUDIE MARTENS

1. Confédération générale des travailleurs de Grèce, qui revendique 1 million d'adhérents.
2. activités non déclarées, un peu moins du tiers de l'activité officiellement recensée.

MÉTIER

Une école plus juste

On ne pourra pas faire le reproche à Catherine Chabaudie, Inspectrice de l'Éducation Nationale (IEN) de méconnaître le métier d'enseignant du premier degré. Son parcours professionnel l'a en effet amenée à exercer les fonctions de remplaçante, d'enseignante de CM2, de classe de perfectionnement, de SEGPA, de maître spécialisé de réseau, de directrice d'école, d'enseignante en milieu carcéral, de maître formateur, de coordinatrice REP... Avec une préoccupation constante : comment faire réussir les enfants de milieu populaire, comment avoir une école plus juste ? C'est avec cette ambition qu'elle aborde pour la troisième année consécutive la fonction d'inspectrice. Son quotidien se partage entre les inspections des personnels (1 h 30 dans la classe, l'entretien, et les rapports à rédiger le week-end), le partenariat avec



Catherine Chabaudie

Inspectrice de l'Éducation Nationale

la municipalité, la gestion administrative. Mais il faut aussi se montrer réactive, quand il faut régler un conflit, accompagner les débutants, et participer aux réunions de l'Inspection Académique. « Depuis trois ans, les demandes de l'administration sont de plus en plus nombreuses, de plus en plus pressantes ». Catherine reconnaît qu'il y a parfois des contradictions difficiles à expliquer « certaines mesures ne passent pas très bien auprès des enseignants, il faut faire un travail de fourmi sur le terrain, discuter, pour arriver à leur donner du sens ». Mais l'essentiel reste sa mission de formateur (l'inspection en fait partie). Elle souhaite d'ailleurs, comme son syndicat le SNPI-FSU, que la part normative de cet acte (la note) disparaisse, au profit de l'évaluation d'équipe, de la réflexion collective. Et pour cela, « que les syndiqués de la FSU présentent les concours d'inspecteur pour défendre les valeurs de la Fédération ». Avis aux amateurs...

Emmanuel Guichardaz

> MOBILISATION

Mars attaque...

9 mars à la justice, le 10 mars au secrétariat d'état aux sports, le 11 mars dans le secteur de la petite enfance et à la protection judiciaire de la jeunesse, le 12 mars dans les collèges et lycées..., dans de nombreux secteurs, les salariés se mobilisent déjà, dans le privé comme dans le public.



© CADIEU/NAJA

Alors que les besoins de services publics et de protection sociale sont considérables et plébiscités par l'ensemble de la population, les choix économiques et sociaux gouvernementaux aggravent la situation de l'emploi, du pouvoir d'achat, des salaires et menacent gravement les retraites. C'est pourquoi la FSU est totalement engagée dans la journée d'action interprofessionnelle de grèves et de manifestations du 23 mars lancée à l'initiative de la CFTD, la CGT, la FSU, Solidaires et l'UNSA.

Dans les services publics, la FSU dénonce les suppressions d'emploi, les transformations de nombreuses missions, les remises en cause du statut de la Fonction publique, notamment avec la mise en place de la RGPP et de la loi mobilité. Elle dénonce aussi la mise en œuvre de politiques d'individualisation et de concurrence entre personnels et entre services.

Dans la Fonction publique, elle réclame l'ouverture de négociations afin de permettre un plan de rattrapage des

pertes de pouvoir d'achat et une reconstruction de la grille qui reconnaisse les qualifications et offre des espaces indiciaires permettant une revalorisation des carrières pour tous. La FSU demande l'arrêt des embauches de personnels précaires et non titulaires et qu'un plan de titularisation soit rapidement ouvert à tous les non-titulaires.

Concernant le dossier essentiel des retraites et pensions, les communications gouvernementales privilégient l'allongement de la durée de cotisation en reculant l'âge de départ à la retraite et la remise en cause du calcul des pensions sur les six derniers mois! La FSU se prononce clairement contre ces propositions et défendra ses revendications destinées à maintenir, développer et améliorer le système des retraites et pensions.

La FSU appelle les personnels de la Fonction publique à être en grève le 23 mars et à participer massivement aux manifestations, elle s'adresse aux autres organisations pour une nouvelle réunion rapide pour tirer le bilan de la mobilisation et en prévoir les suites.

MARC BRUYÈRE

Petite enfance en grève

Mercredi 17 février, des centaines de crèches étaient en grève sur tout le territoire. Deux mille professionnels et parents se sont réunis aux abords de l'hôtel Matignon à l'appel du collectif « Pas de bébé à la consigne ». Une nouvelle journée d'action et de grève, jeudi 11 mars, a débuté à Paris par un rassemblement devant les locaux de la Défenseure des enfants dans le 13^e arrondissement pour exiger un véritable plan d'urgence pour un accueil de qualité de la petite enfance. Le gouvernement ignore la mobilisation d'ampleur... affichant ainsi son mépris pour les tout-petits, leurs parents et les professionnels de la petite enfance.

Ce qu'il prépare, c'est la publication d'un décret sur les modes d'accueil collectif qui autorisera un établissement de 60 places à accueillir certains jours jusqu'à 72 enfants, la proportion des professionnels les plus qualifiés auprès des enfants sera abaissée de 50 à 40 %, les directrices adjointes seront incluses dans l'effectif auprès des enfants pour un quart de leur temps de travail. Enfin, les nouveaux « jardins d'éveil » seront officialisés, pour des enfants de 2 à 3 ans avec un adulte auprès de 12 enfants, voire plus, alors que ce taux est d'un adulte pour 8 enfants du même âge en crèche. Or, plus d'enfants confiés à des équipes moins qualifiées, c'est moins de disponibilité et d'attention, plus d'insécurité matérielle et affective pour chaque enfant, plus de stress pour les professionnels!

La crise du logement

La crise du logement est loin de s'atténuer. Offre insuffisante, désengagement de l'État, spéculation, se conjugent : se loger devient de plus en plus difficile.

Ils sont tous les trois, salariés, jouissant de ce qu'on pourrait appeler une « situation stable » : Romain, jeune professeur nouvellement nommé dans la région parisienne, Marc et Etienne,



Il faut construire 180 000 logements à loyer abordable, estime la CNL.

deux ingénieurs en CDI. Séparément cependant, leurs salaires ne leur permettent pas de trouver un logement sur Paris, les loyers étant devenus inabornables. Ils se tournent donc, comme beaucoup d'autres jeunes, vers la colocation.

Là commence leur galère, illustra-

tion de la difficulté pour se loger, même lorsqu'on dispose de revenus que certains trouveraient pourtant confortables. « Nous avons commencé à chercher en juillet 2009 », raconte Romain. « Mais dans les trois quarts des cas, les propriétaires refusent la colocation ». Les contraintes administratives rebutent en effet beaucoup de loueurs. Mais ce qui les a le plus choqué, c'était le niveau de garanties qu'il fallait produire : trois derniers bulletins de salaires, pour les trois personnes, mais aussi des garants pour chacun, avec quittances et justificatifs de revenus. En tout un dossier de plus d'un centimètre d'épaisseur, et gare à la pièce manquante...

3,4 % par an en moyenne

La crise du logement ne touche donc pas que les personnes à revenus modestes. Avec l'inflation des prix due à une offre toujours insuffisante, l'explosion des charges, les dépenses d'habitation sont en constante augmentation. Le loyer a ainsi augmenté de plus de 3,4 % par an en moyenne depuis 20 ans, une hausse bien supérieure à l'inflation. La loi « Boutin »

aggrave la situation des locataires à revenus moyens, en rendant plus difficile l'accès à un logement social, par l'abaissement des plafonds, et le surloyer qui peut atteindre 400 à 700 euros par mois.

« C'est la crise la plus grave que nous ayons subi depuis les années cinquante », pointe le Président de la CNL, Serge Incerti-Formentini. Et pour cause : « L'État se désengage année après année. En 2009, la subvention pour un logement social était de 2 500 euros. Pour 2010, elle est de 1 000 euros. Le logement représente, toutes aides confondues, 1,62 % du PIB. Mais la part de l'État n'est que de 1 %, le reste est supporté par les collectivités territoriales ».

Le 15^e rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre indique pour sa part que près de 10 millions de personnes sont touchés de près ou de loin par la crise du logement... La crise économique vient surtout raviver une crise du logement qui lui est bien antérieure, notamment par le déficit de logement accessible, qui s'est encore accentué. L'économiste Michel Moullart, estime ainsi que « l'insuffisance de la construction devrait représenter à minima 150 000 logements pour les seules années 2008 et 2009 » portant le déficit global qui s'est creusé depuis un quart de siècle à plus de 900 000 logements.

Première dépense des familles

Pas étonnant, dans ces conditions, que, selon l'enquête menée par Nexity au début de l'année 2009, 80 % des Français estiment qu'il est aujourd'hui difficile de trouver un logement.

Difficile de trouver un logement donc, mais difficile aussi de le garder. Le budget logement pèse de plus en plus lourd dans le budget des ménages, dont il constitue désormais le premier poste de dépenses. La dépense moyenne engagée par les ménages pour se loger est passée de 7 890 € par an en 2002 à 9 700 € en 2007

Les propositions de la FSU

Pour la FSU, il faut rendre la loi SRU réellement contraignante, pour imposer à toutes les communes la construction de logements sociaux et la faire progresser pour qu'elle puisse agir à différentes échelles, des aires urbaines aux quartiers. Les communes qui ont une majorité de logements sociaux doivent bénéficier d'une compensation financière leur permettant de passer du tout social à une logique de mixité sociale.

La FSU est favorable à un investissement très important dans la construction de logements étudiants. L'effort de l'État en faveur du logement est descendu à

son point le plus bas depuis trente ans. Le droit au logement de qualité pour tous est véritablement remis en cause. La FSU demande que soient respectées les normes ambitieuses sur la qualité du bâti, que ce soit pour le logement ou les établissements publics et entreprises.

Par ailleurs, les pouvoirs publics doivent mettre fin à la spéculation foncière, orienter la construction de logements vers les besoins des populations, mettre l'accent sur le logement social et faire appliquer la loi sur les réquisitions. C'est seulement à ces conditions que la loi DALO pourra être respectée.



En dix ans,
le loyer moyen
à Paris est passé
de 13,8 €
le m² à 21,4 €.

connaissant ainsi une augmentation de 23 % bien supérieure à celle de l'évolution des prix à la consommation durant la même période. Cette augmentation est due en grande partie à l'augmentation des charges, dont le chauffage. Dans ces conditions, une perte de revenus, une rupture dans la situation du ménage peut avoir des conséquences dramatiques et le risque de perte du logement devient de plus en plus une réalité.

Romain, Marc et Antoine n'en sont heureusement pas encore là. Dans leur cas, la persévérance à fini par payer et ils ont pu emménager dans un appartement correspondant à leurs souhaits, fin octobre. Deux mois après la rentrée scolaire pour Romain le professeur tout de même. Et ils gardent de cette aventure quelques souvenirs édifiants : « on a vu des appartements à 2000 euros de loyer, avec une chambre de 6 m², des trous dans le parquet... ». Et un regret : le manque de confiance des propriétaires-bailleurs (même les institutionnels, comme les banques), pour la colocation.

EMMANUEL GUICHARDAZ

3 questions à Serge Incerti Formentini : « La crise du logement est devant nous »

Vous lancez une campagne contre les expulsions locatives...

Comme chaque année, le 15 mars marque la fin de la trêve hivernale. La CNL, avec les autres membres du RESEL, appelle à participer cette semaine d'action du 6 au 13 mars et notamment à la manifestation unitaire organisée le samedi 13 mars, à 15 heures, place de la République à Paris. Il faut savoir que près de 100 000 familles sont expulsables cette année !

Quelle est la situation du logement en France ?

La situation n'a jamais été aussi dramatique. La crise a une double caractéristique : elle concerne les mal-logés, ceux qui sont en dehors du logement, mais aussi ceux qui

ont un logement et qui ont du mal à s'y maintenir. Cela est dû notamment à la loi Boutin, qui abrège les délais que le juge accorde pour les expulsions de trois ans à un an, qui instaure un surloyer pour les ménages à revenus moyens, et remet en cause le maintien dans les lieux d'un certain nombre de catégories de locataires du logement social. La crise du logement est devant nous, contrairement à ce que dit le gouvernement.

Quelles sont les propositions de la CNL ?

Outre l'abrogation de la loi Boutin, l'arrêt immédiat des saisies et expulsions, nous demandons le gel des loyers et la revalorisation de 25 % des aides au logement. Plus largement, on ne pourra



Serge Incerti Formentini,
Président de la CNL.

pas répondre aux questions de logement, sans une véritable politique construction de 180 000 logements à loyer abordable.

Enfin, nous demandons la création d'un service public du logement et de l'habitat, décentralisé. Les moyens existent, avec le livret A (180 milliards d'euros), la Caisse des dépôts et consignations, et les outils que représentent les organismes HLM et le 1 % logement.

Aujourd'hui, les banques et les assurances qui font des profits sur le dos des locataires doivent être taxées à hauteur de ce qu'elles doivent fournir aux citoyens.

> EMPLOI

10 % de chômeurs, crise toujours...

Nicolas Sarkozy promettait un retour du taux de chômage à 5 %, François Fillon des économies budgétaires par la fusion de l'ANPE et des Assedic et Laurent Wauquiez la résolution de tous les soucis par la création de Pôle emploi. Mois après mois, le bilan s'alourdit à tous les niveaux.



© MUCCHIELLINAA

sonnes), le taux de chômage retrouve le niveau de 1999. Le nombre de chômeurs indemnisés a atteint 2,568 millions en janvier, soit 14,5 % de plus qu'en janvier 2009, selon des chiffres diffusés par Pôle emploi, tandis que le nombre d'inscrits augmentait davantage (+16,4 %). Fin janvier, en incluant les personnes en activité réduite (catégories A, B et C), le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi a atteint 3,865 millions en métropole (4,103 avec les DOM).

Le nombre de chômeurs de longue durée continue aussi d'augmenter, on s'attend à l'arrivée en fin de droits d'un million de demandeurs d'emploi et rien de concret

Le taux de chômage continue de grimper et d'après les chiffres publiés début mars par l'INSEE, il s'établit à 10,0 % de la population active en France (incluant les départements d'outre-mer). Avec 9,6 % en métropole (soit plus de 2,7 millions de per-

n'est sorti du sommet social du 15 février, au grand dam des organisations syndicales qui en faisaient une de leurs priorités. Les expressions de souffrance et de colère des agents de Pôle emploi et de leurs usagers explosent.

Conséquence de la crise, le taux d'emploi des 15 à 64 ans diminue depuis mi 2008. Cette baisse qui a dans un premier temps concerné l'emploi à temps partiel concerne d'ailleurs maintenant uniquement l'emploi à temps complet. Le marché du travail enregistre de nouvelles pertes d'emploi. Au total, après avoir perdu près de 260 000 emplois au premier semestre 2009, 110 000 au second, l'économie française en perdrait environ autant au premier semestre 2010. Le chômage des jeunes, combiné à une précarité croissante, connaît une croissance fulgurante depuis novembre 2008. En un an, le chiffre est passé à 24,5 %. Pour les 3,4 millions de cadres, la crise est aussi loin d'être finie. Après déjà deux années de baisse, l'Association pour l'Emploi des Cadres note pour 2010 un « attentisme » inégalé depuis le début de la crise dont les jeunes diplômés souffriraient le plus. La panne de recrutements affecte tous les secteurs mais frappe surtout l'industrie. La mobilité externe s'est effondrée et les départs en retraite de cadres ont diminué ce qui n'est pas aussi sans pénaliser les jeunes.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD



Campagne 2010 : j'adhère !

Fondée en 1998, Attac (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne) est un mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action et une force de proposition. L'association dont la FSU et le SNES sont membres fondateurs vise à la reconquête des espaces perdus par la démocratie au profit de la sphère financière avec une méthode, la construction de convergences entre mouvements sociaux, en particulier au sein du mouvement altermondialiste. Elle place dans ses priorités pour 2010, la mobilisation pour une taxation des transactions financières qui réponde à un objectif fondamental : « désarmer les marchés financiers ». Pour renforcer cet outil, adhérez ou renouvelez votre cotisation à ATTAC France sans tarder. Pour adhérer en ligne ou contacter le comité local le plus proche de chez vous, une adresse www.france.attac.org



> RETRAITES

Le débat est lancé

Nicolas Sarkozy a annoncé un calendrier « retraites » qui se prolongerait jusqu'à l'automne. Mais c'est dès maintenant qu'il faut débattre, convaincre et agir pour contrer les nouvelles régressions envisagées.

Après avoir mis en avant l'argument démographique en 1993 et 2003, largement contesté aujourd'hui, voici celui des déficits publics qui seraient intolérables. Pour le gouvernement et le Medef, qui prétendaient « sauver » les régimes de retraites, il n'y avait et il n'y a toujours d'autre choix que de retarder l'âge de départ et d'allonger la durée de cotisation, alors que les entreprises mettent au placard leurs salariés « âgés ».

Ce choix, loin de sauver les retraites par répartition, les a profondément fragilisées. Il a par contre programmé la baisse des pensions, que le gouvernement prétendait vouloir maintenir ! Selon le Conseil d'orientation des retraites, le taux de remplacement moyen passerait de 72 % en 2007 à 59 % en 2050 !

Un choix de société

Le président de la république promet la justice pour les fonctionnaires comme il avait promis l'« équité », celle-ci consiste à diminuer au bout du compte les pensions de tous et toutes. La carrière des fonctionnaires n'est pas identique à celle d'un salarié du privé, la prise en compte de la précarité n'est pas la même. Pour la FSU, qui défendra le maintien et l'amélioration du Code des pensions, rompre avec le calcul de la retraite sur le dernier traitement serait dramatique pour des centaines de milliers de fonctionnaires, aggravant encore le coût de la décote et des mesures régressives notamment imposées aux femmes.

Si l'on ne veut pas que l'accroissement du nombre de personnes âgées se traduise par une situation où celles-ci vieillissent dans la pauvreté, il faut consacrer au financement des retraites une part plus importante des richesses. Augmenter la part des dépenses pour les retraites de 4 à 5 points de PIB d'ici 2050 est tout à fait à notre portée. C'est un choix de société, financièrement soutenable. Selon les projections du Conseil d'orientation des retraites pour 2040, avec un taux de fécondité de deux enfants par femme, et un taux de croissance modéré il faudrait, pour équilibrer le système de retraites, augmenter tous les ans d'environ 0,375 % le taux des cotisations sociales. Cette option qui redonnerait confiance dans le système de retraites par répartition, notamment aux générations les plus jeunes, permettrait de dégager suffisamment de ressources pour vivre sa retraite dans de bonnes conditions et profiter pleinement de l'augmentation de l'espérance de vie.

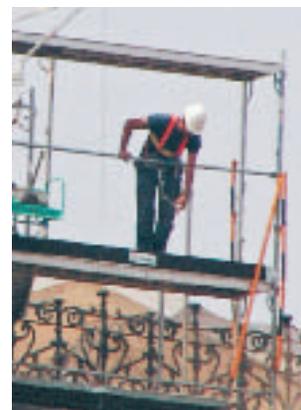
La FSU a décidé de mener campagne et entend mobiliser massivement en appelant les personnels à être massivement dans l'action le 23 mars et au-delà, sur la base de ses revendications, pour le maintien de l'âge de départ à 60 ans, les 37,5 annuités avec 75 % du dernier salaire.

ELIZABETH LABAYE

Voir Site FSU et matériel à disposition dans les sections départementales.

« Ils vivent ici, ils bossent ici, ils restent ici »

Nul doute que la sortie du film réalisé pour les grévistes sans-papiers, par un collectif de cinéastes avec Laurent Cantet le 10 mars dans 500 salles de cinéma sera un nouvel élément de pression sur le gouvernement. Le mouvement ne faiblit pas et continue de trouver des alliés, syndicats, associations, personnalités, artistes... Les rencontres avec le patronat (ethic, CGPme, Veolia Propreté ...) se multiplient en effet pour trouver une solution à ce conflit du travail inédit et durable. Un texte commun pour des modalités de régularisation des travailleurs sans-papiers, déclarés ou non, de toutes nationalités, a été envoyé au ministère du travail ainsi qu'à l'Elysée le 8 mars.



© MUCCHIELLI/ANSA

Assises nationales de défense de la gynécologie médicale

L'existence de la spécialité de gynécologie médicale est en jeu, et, avec elle, la santé des femmes. C'est pourquoi, le Comité de défense de gynécologie médicale organise des Assises Nationales de Défense de la Gynécologie Médicale et lance un appel à témoignages. En effet, alors que personne ne contestait l'importance de la gynécologie médicale pour la santé des femmes, on ne peut que s'inquiéter des déclarations ambiguës de Roselyne Bachelot, d'autant que les pouvoirs publics qui ont organisé la pénurie, au lieu d'augmenter le nombre de gynécologues médicaux formés, décident maintenant de morceler le suivi gynécologique par le biais de la « délégation des tâches » à différents professionnels. Les actes techniques de dépistage comme le frottis, la mammographie, ne peuvent à eux seuls remplacer la prévention, le dépistage des maladies, le travail d'éducation développé tout au long d'une vie entre une femme et sa/son gynécologue. L'application de ces mesures signifierait le démantèlement de cet acquis essentiel pour les femmes que constitue la gynécologie médicale. La gynécologie médicale a accompagné l'émancipation des femmes en France. Il faut la maintenir et la développer.

> RGPP

Les Français pas convaincus

75 % des usagers ont une bonne image des services publics et 66 % d'entre eux voient dans la RGPP la recherche d'économies avant tout.



© TRÉVIÈRES/NAJA

Alors que le gouvernement vient de publier son troisième rapport d'étape, sur la mise en œuvre de la RGPP, les différents sondages sortis en février (IPSOS et Opinion Way) montrent très clairement que l'opinion n'est pas convaincue par cette réforme. Si 75 % des usagers ont une bonne image des services publics, une majorité (53 %) estime qu'ils ont plutôt mal évolué au cours des dernières années. Et 66 % des Français voient dans la RGPP la recherche d'économies avant tout.

Le pouvoir a donc besoin de vendre sa politique. C'est bien comme cela qu'il faut comprendre la médiatisation de la remise du rapport « Cornut Gentile » du nom du député UMP chargé par Eric Woerth d'une mission sur « Modernisation

de l'État qualité des services publics et indicateurs » le 3 mars. Le rapport vise explicitement la reconquête de l'opinion et des usagers. Il propose de conforter le rôle du médiateur et de focaliser la modernisation de l'État autour de quelques indicateurs emblématiques, transversaux et interministériels, régulièrement publiés. Parmi les propositions d'indicateurs, on trouve à titre d'exemple dans l'éducation « le taux de satisfaction du premier vœu d'orientation des élèves en fin de Troisième ». Ou encore pour l'emploi, « la part de demandeurs recevant au moins une proposition d'emploi ou de formation tous les deux mois ». Dans ce cadre est relancée la proposition d'intéressement collectif dans la fonction publique (voir page 11). Le rapport recommande par ailleurs d'encourager la structuration des usagers des services publics en véritables fédérations au maillage serré sans jamais poser la question de la représentativité. À terme une fédération nationale de ces structures doterait les usagers d'un représentant « ayant une capacité de dialogue reconvenue et puissante face à l'administration ».

CLAUDIE MARTENS

Médiateur

Dans son rapport 2009, Jean-Paul Delevoye, médiateur de la République, alerte sur l'état d'une société « en tension et en usure psychique, caractérisée par l'absence de lieux d'écoute, de dialogue et de respect ».

Observateur privilégié des évolutions sociales, il a reçu en 2009, 76 286 affaires, soit 16 % de plus qu'en 2008. Il constate que « le premier fossé entre les citoyens et l'État, c'est celui que creuse la loi par une complexité croissante », notant « un durcissement du régime de la preuve », ou la nécessité de se doter « d'indicateurs qui soient pertinents et qui n'aient pas pour seule finalité de satisfaire une hiérarchie ou de servir de faire valoir médiatique ». Il estime qu'il faut replacer le citoyen « au cœur de l'action publique et de son organisation » et trouver un équilibre « entre l'autorité légale et le respect de la personne ». Ce qui l'amène à défendre l'évolution de sa fonction qui doit devenir le « Défenseur des droits intégrant également celles du "défenseur des enfants" et de la Commission nationale de déontologie et de sécurité ».

Environnement : pour une reconnaissance des métiers et des fonctions

Les agents des corps techniques de l'environnement ont lancé dès la mi-janvier une forte mobilisation unitaire (SNE-FSU/UNSA/CGT/EFA-CGC) pour une vraie reconnaissance de la spécificité liée aux missions techniques et de police de l'Environnement, de leurs métiers et de leurs fonctions. Mobilisation de longue haleine, largement suivie dans les établissements du MEEDDM concernés : D'abord en janvier, service uniquement « au bureau » et boycott des réunions avec l'Administration. Puis, forte implication dans la grève du 21 janvier et rassemblements le 4 février devant 15 préfectures de régions, ensuite devant l'absence de réponse ministérielle, décision d'élargir le mot d'ordre (non-transmission des documents administratifs, boycott des réunions sur la RGPP ...) et de déposer auprès des Préfets les cartes de service ONCFS et ONEMA et des commissions pour les Parcs nationaux.

Une réunion MEEDDM/intersyndicale le 16 février a enfin permis enfin d'envisager des avancées, notamment sur le préalable de l'harmonisation des régimes indemnitaires. Concernant la négociation statutaire (métiers, missions et compétences) et les revalorisations catégorielles et indiciaires, les négociations débutent le 19 mars.

Des propositions pour entrer dans la négociation statutaire jugées acceptables par L'intersyndicale qui annonce que les actions reprendront en cas de blocage ou de manœuvre dilatoire.

**Justice :
mobilisation
unitaire
le 9 mars**

> RÉMUNÉRATIONS

Des fonctionnaires pas intéressés



© CADIEUNAVA

veux que la récompense au mérite devienne une composante indispensable de la rémunération des fonctionnaires. J'ai lancé la prime de fonction et de résultat qui récompense le mérite individuel, mais je souhaite aussi que la fonction publique développe un système d'intéressement collectif ». La FSU est évidemment comme la plupart des organisations syndicales opposée à ce type de projet : en lien avec la prime au mérite individuel, on est bien dans une

Eric Woerth a présenté aux organisations syndicales un protocole d'accord visant à mettre en place des dispositifs d'intéressement collectif dans les administrations et établissements publics. Alors que les suppressions d'emplois mettent en cause le service rendu aux usagers, ce projet prévoit le versement d'une prime aux services ayant fait le plus preuve « d'effort collectif ». Ainsi, un complément de rémunération pourrait être versé aux fonctionnaires d'un service « si ce dernier a atteint les objectifs qui lui ont été fixés qualité d'accueil du public, traitement des demandes des usagers ». Le ministre l'a affirmé lui-même ». Je

logique de concurrence et de rentabilité en place dans le secteur privé et appliquée au public, niant le statut et les missions de la fonction publique. Jamais à court d'idée, le ministre de la Fonction Publique envisage également des opérations de « testing », avec des usagers – pardon – des « clients-mystères » qui enquêteront dans les services préfectoraux, ceux des finances, de la justice et de l'éducation nationale ! Eric Woerth veut ainsi valoriser les « bons élèves » et pénaliser les « mauvais » ! Pas besoin de testing pour évaluer Eric Woerth !

ELIZABETH LABAYE

Dix-sept organisations* ont appelé à une mobilisation nationale pour « défendre une justice de qualité, égale pour tous, indépendante et dotée de moyens nécessaires à son action».

Au moment où la Chancellerie consulte sur son avant-projet de réforme de la procédure pénale, qui prévoit la suppression du juge d'instruction, ce sont à la fois des magistrats (judiciaires, administratifs, financiers), avocats, fonctionnaires, éducateurs, conseillers d'insertion et de probation qui se sont inscrits dans ce mouvement inédit.

*USM, le SM, FO-Magistrats, l'AJM (magistrats), le SAF (avocats), la CGT-Pénitentiaire, le SNES-PJJ-FSU (protection judiciaire de la jeunesse)...



© CADIEUNAVA



Des états généraux pour le service public

Réforme de l'hôpital, privatisation de la poste, réforme de l'administration territoriale de l'état, loi relative aux libertés et responsabilités de l'université, décret sur les conditions d'accueil dans les crèches, ... La RGPP mise à l'œuvre dans ses trois dimensions budgétaire, structurelle et managériale organise la casse des politiques publiques et des services publics et la suppression de la taxe professionnelle menace maintenant nombre de services publics locaux en réduisant considérablement les recettes des collectivités territoriales.

Ces choix politiques sont largement contestés par les usagers, les personnels et de nombreux élus qui se mobilisent dans chaque secteur. Pour élaborer et porter avec toute la population des alternatives pour les services publics, des états généraux se préparent un peu partout dans le pays, initiés par l'appel du comité national regroupant syndicats, associations d'usagers, partis politiques. Objectif : des états généraux nationaux à l'automne. En Corrèze, dans le Gard, en Gironde, dans le Maine et Loire, la Nièvre, le Rhône, la Seine Maritime, ... des collectifs se constituent pour les organiser. Pour connaître ou faire connaître ce qui se passe près de chez vous, participer aux débats, contribuer à leur organisation, une adresse, www.etats-generaux-du-service-public.fr. Pour en savoir plus, un 4 pages est en ligne sur www.fsu.fr

> RÉORIENTATION PROFESSIONNELLE

Un décret pour pouvoir licencier

C'est bien de l'avenir des fonctionnaires et de la Fonction Publique qu'il était question au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État du 22 février 2010 avec le projet de décret mettant en œuvre la réorientation professionnelle (application de l'article 7 de la loi « mobilité » promulguée en août dernier).



© CADIEUJANA

Une déclaration commune CFTD- CFTC- CGT- FO- FSU- Solidaires- UNSA dénonçait un texte qui prévoit que « tout agent est sommé d'accepter une des trois propositions d'emploi qui lui seraient faites y compris si cela l'oblige à changer de métier, ou d'accepter une mutation au risque d'être mis en disponibilité d'office (sans traitement) puis licencié ou admis à la retraite » et en demandait le retrait (après le boycott de la séance du 11 février). Pour les organisations syn-

dicales, il s'agit bien, là, d'une rupture avec les dispositions du statut de la Fonction publique d'État (loi 84-16 du 11 janvier 1984).

Eric Woerth a tenté d'expliquer que la « réorientation professionnelle » permettrait en fait d'offrir plus de possibilités aux agents touchés par les « restructurations », confirmant clairement ainsi qu'il s'agit d'abord d'une boîte à outil destinée à faciliter les suppressions et les restructurations !

Il a indiqué ensuite qu'il serait normal que les agents bénéficiant de ces possibilités soient mis en disponibilité puis licenciés s'ils les refusent, refusant même les amendements impliquant la consultation de la CAP et le recours à des critères clairs pour déterminer les personnels mis en réorientation ou visant à permettre aux personnels de demander une réintégration prioritaire sur un poste vacant correspondant à leur grade.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Des retraités toujours actifs

Le 24 février, avec les Unions Confédérales de Retraités et la FGR-FP, les retraités de la FSU ont fait entendre leurs revendications (pouvoir d'achat, place dans la société, accès aux soins, prise en charge de la dépendance) : manifestations, distributions de tracts, signature de pétitions, visites à la presse, rencontre avec des élus, délégations à la préfecture...

Le 23 mars ils seront dans l'action avec les actifs.

3 ans après sa création la SFR nationale est devenue une réalité incontournable.

Elle a été reçue par la secrétaire d'État aux aînés Nora Berra. Et l'intersyndicale des retraités, qui refusait jusqu'alors de l'associer à ses travaux et décisions, a enfin « souhaité avoir un échange » avec elle.



© MUCHELLUNAJA

Petite enfance : un colloque FSU-CGT

L'accueil de la petite enfance est un véritable enjeu de société. En France, il manquerait environ 200 000 places. Or une politique ambitieuse pour la petite enfance est la première condition pour assurer le droit au travail des femmes et constitue un investissement pour l'avenir. Mais l'urgence à créer massivement des structures d'accueil ne justifie pas de faire n'importe quoi : en témoignent les annonces de la création de 8 000 places (payantes pour les familles) en jardins d'éveil d'ici 2012, alors qu'à chaque rentrée ce sont 14 000 places en école maternelle pour les enfants de moins de trois ans qui manquent à l'appel. La FSU et la CGT organisent le 27 mars prochain un colloque à Toulouse (Auditorium Université Paul Sabatier) en présence de Bernadette Groison et Bernard Thibault. Deux tables rondes aborderont les questions de la qualité de l'accueil et de la prise en compte des besoins des tout-petits et, sous l'angle de la petite enfance, celles de l'égalité hommes-femmes au travail. Aujourd'hui, les pouvoirs publics doivent mettre en place des politiques familiales, éducatives et sociales de progrès. Usagers, salariés, militants, représentants des collectivités territoriales, professionnels de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance sont invités à venir en débattre. Après l'initiative FSU-CGT sur la formation professionnelle à Caen en novembre 2009, ce colloque veut contribuer à élaborer des réponses pour l'avenir !

Dans l'action et la grève



© CADIEU/NAJA

Les mobilisations engagées avant les congés notamment dans l'académie de Créteil, ont permis de mettre au grand jour l'ampleur des problèmes. Les suppressions d'emplois, l'abandon de la politique d'éducation prioritaire, qui plus est, dans un contexte de dégradation sociale sans précédent, et de suppression de la carte scolaire, s'ajoutent aux réformes successives imposées depuis plusieurs années au collège, puis l'an dernier au lycée professionnel avec la réforme des bacs pros 3 ans et maintenant la réforme des lycées généraux et technologiques. Pour les écoles du 93, c'est le non-remplacement de centaines de journées de

classe qui a poussé les enseignants à la grève le 18 février.

Ailleurs, les mobilisations ont surtout porté sur la carte scolaire. Le ministre, sourd aux interpellations qui remontent des personnels comme des parents ou des élèves (ainsi la FIDL organise une action le 15 mars journée « sans trousse ni cahiers »), continue sa politique et refuse d'ouvrir le dossier de la revalorisation sur lequel il s'était engagé... La réforme instaure la concurrence entre établissements et entre disciplines, accorde des pouvoirs accrus au chef d'établissement, et ne permet aucune amélioration de la prise en charge de la difficulté scolaire. Les diminutions horaires, l'augmentation des effectifs liés aux suppressions de postes, vont pénaliser les élèves.

Les nouveaux programmes suscitent également un vif mécontentement. C'est pourquoi les syndicats du second degré de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP) dans le cadre de l'intersyndicale du second degré ont appelé à la grève le 12 mars, pour refuser des conditions de travail et d'études dégradées, des enseignements fragilisés par une réforme nocive et pour porter les revendications qui permettent de dessiner un projet démocratique pour le second degré. Le 23 mars, avec les autres fonctionnaires et les salariés du privé, les personnels seront de nouveau dans l'action pour exiger un service public d'éducation de qualité, pour les salaires, et la défense des retraites.

MARC BRUYÈRE

Remplacement : des étudiants et des retraités !

« Les moyens en remplacement sont insuffisants mais le ministre feint d'oublier qu'à la rentrée scolaire il a supprimé 3000 postes de remplacement », a dénoncé le SNES après les annonces de Luc Chatel le 9 mars. Parmi les mesures, le recrutement d'étudiants et de retraités a soulevé la colère des syndicats. « Remplacer au pied levé un enseignant dans une classe de maternelle ou de CM2 ne s'improvise pas » rappelle le SNUipp, soulignant la nécessité de vrais stages de formations pour les futurs enseignants. Les syndicats s'élèvent vigoureusement contre le recrutement d'étudiants et demande la création de postes nécessaires. Quant à l'utilisation de retraités alors que la France a deux millions de chômeurs et que le nombre de recrutés est insuffisant, c'est une vraie provocation !

Formation des enseignants... compagnonnage et compagnie

Le ministère de l'Éducation nationale vient de publier une note de cadrage concernant l'accueil, l'accompagnement, et la formation des enseignants fonctionnaires stagiaires. Les lauréats des concours, nommés fonctionnaires stagiaires, seront en responsabilité, un tiers de leur temps de service sera consacré à la formation laquelle est centrée sur le compagnonnage. Les IUFM ne sont jamais cités explicitement, montrant la volonté du ministère de se séparer de ce potentiel de formation. En fait de cadrage, l'organisation concrète de l'année, renvoyée au niveau local, dépendra des moyens existants. Les solutions inventées sont d'ores et déjà très diverses et tiennent du bricolage... ne pouvant satisfaire ni les stagiaires, ni leurs besoins de formation, ni les formateurs, sans parler des élèves ! Cette situation entraînera une profonde dégradation de la formation, des conditions d'étude des élèves et de travail des personnels. Pour le second degré, affectés sur des postes à temps plein de titulaires, les stagiaires verront leur formation réduite à la portion congrue. Le SNES, le SNEP et le SNUEP ont fait part au ministre de leur profond désaccord. Dans le premier degré, le ministère a reconnu la nécessité de ne pas placer en pleine responsabilité dans les classes, dès la rentrée, les lauréats au concours mais, pour le SNUipp, la question de leur formation n'est pas pour autant réglée ! La FSU et ses syndicats demandent le maintien d'une véritable année de formation professionnelle. La remise à plat de la réforme de la formation des enseignants est la seule décision qui serait de nature à offrir une porte de sortie sérieuse à ce dossier crucial.

Violences en bandes et à l'école: la nouvelle loi au J.O

Depuis 2001, dix-huit textes de loi sur la sécurité intérieure avaient renforcé l'arsenal juridique destiné à combattre l'insécurité. Arsenal répressif insuffisant, jugeait Christian Estrosi, rapporteur de la nouvelle loi. Dans son article 1, celle-ci prévoit que « le fait pour une personne de participer sciemment à un groupement, même formé de façon temporaire, en vue de la préparation (...) de violences volontaires contre les personnes ou de destruction ou dégradations de biens est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende ». L'article 13 réprime l'intrusion de personnes non autorisées et l'introduction d'armes dans un établissement scolaire, ce qui constitue un délit puni d'un an d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende.



© TRÉVIERS/INA

> VIOLENCES

Renforcer le sécuritaire ou l'éducation ?

Vitry, Thiais et plus récemment Chennevières... Les agressions dans les établissements scolaires ont fait à nouveau régulièrement la une des médias ces dernières semaines et Luc Chatel a annoncé des « Etats-Généraux de la sécurité » pour avril prochain.



© TRÉVIERS/INA

Premier problème, même si les instruments de mesure ne sont pas extrêmement fiables, ce sont 10 % des établissements qui concentrent 50 % des actes violents. Cette violence a évolué, devenant plus collective qu'individuelle, les agressions, souvent verbales se marquant plus fortement dans les relations pédagogiques. Depuis vingt ans les plans se sont succédés, cherchant à « sanctuariser » les établissements scolaires et à les protéger de l'extérieur à coups médiatiques de caméras de surveillance, de portiques de sécurité ou dernièrement « d'équipes mobiles de sécurité » alors que 95 % des faits de violence à l'école ont lieu à l'intérieur de l'établissement, sans intrusion.

La diminution des postes d'enseignants, de personnels de vie scolaire, le refus de prendre en compte les besoins d'équipes pluri-professionnelles pour répondre dans l'école aux difficultés des jeunes pèse lourdement, la suppression de la carte scolaire, le renforcement de la ghettoïsation qu'elle entraîne sont autant de facteurs

aggravants. Pour le sociologue Eric Debarbieux¹, sollicité par le ministère pour organiser les États généraux, une des conditions pour faire face au problème est de « mettre le paquet sur les moyens humains » et de stabiliser les équipes.

On ne peut pas ne pas voir dans ces tensions scolaires un reflet des tensions sociales qui s'accroissent mais attention de ne pas généraliser et stigmatiser l'ensemble des jeunes comme potentiellement dangereux ou victimes. Comme le disent Bertrand Bétrémieux et Virginie Dumont² dans le rapport 2009 de la défenseure des enfants « On ne peut pas s'en tenir à cette image médiatisée des jeunes, généralisée à partir de quelques faits divers. Nous menons de très nombreux débats avec des jeunes de tous horizons (la plupart des collégiens) tous nous répètent sans arrêt: "nous ne sommes pas ça." »

Confronté aujourd'hui à de fortes mobilisations, le Ministre fait une annonce qui ressemble fort à une tentative pour gagner du temps. Pour que ce ne soit pas le cas, ces États généraux devront prendre en compte toutes les dimensions – scolaires, sociales et matérielles – de la violence et intégrer la dimension éducative dans la lutte contre cette violence.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

1. Directeur de l'Observatoire international de la violence à l'école.

2. Responsables de l'association « Je, tu, il.. ».

Mineurs incarcérés : l'éducation plus que la répression

Ces dernières semaines ont été marquées par deux nouveaux suicides de mineurs incarcérés, l'un à la maison d'arrêt de Rouen, l'autre à l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs (EPM) d'Orvault, près de Nantes. Des drames insupportables qui interrogent une fois encore une logique essentiellement répressive. Logique répressive aujourd'hui mise en œuvre. Les EPM, présentés comme des prisons « éducatives », banalisent l'incarcération de jeunes mineurs. Or ces adolescents sont en difficulté, voire en détresse. Pour la FSU, un jeune ayant commis un acte de délinquance ne saurait être réduit à ses actes. En tant qu'adulte en devenir, il doit pouvoir bénéficier de véritables perspectives d'intégration scolaire et sociale.

> POUVOIR D'ACHAT

Précarité supérieure

Quel est le nombre de précaires dans l'enseignement supérieur et la recherche ?



© CADIEU/NAIA

On sait que, ces dernières années, la précarisation des emplois explose dans l'enseignement supérieur et la recherche, conséquence à la fois du manque de postes et du développement des mécanismes de financement sur appel à projets. Le Snesup, au sein d'une intersyndicale large*, lançait une enquête le 20 octobre dernier.

Au total, 4 409 personnes représentatives des catégories et des métiers, ont répondu au questionnaire. Restituant les trajectoires individuelles, l'enquête permet de saisir la réalité de la précarité. L'âge médian des répondants est de 30 ans, ils sont chercheurs et chargés d'enseignement, mais aussi techniciens et administratifs. Mieux vaut ne pas être

administrative en Sciences Humaines et Sociales... car les femmes sont plus touchées que les hommes (elles représentent 60 % des réponses, et 9 sur 10 pour les administratifs), et en SHS les précaires sont encore plus précaires qu'ailleurs. Être précaire, cela signifie recevoir, au mieux, une rémunération au lance-pierres, le plus souvent discontinue, parfois travailler gratuitement (9 % des doctorants en SHS),

voire travailler dans l'illégalité, avec des prête-noms, ou des fausses factures. Cela signifie aussi cumuler les employeurs, les financeurs, les fonctions. C'est ne pas pouvoir se projeter dans l'avenir.

Ce travail a pour objectif de sortir la précarité et les précaires de l'invisibilité. Pour l'intersyndicale, sans la solidarité active des titulaires, la lutte des précaires sera plus difficile. Elle appelle à des démarches collectives pour obtenir la création d'emplois statutaires et l'amélioration immédiate de la situation des personnels précaires.

MARIANNE BABY

* Syndicats de la FSU, de la CGT, de la CFTD, de l'UNSA, de SUD, de la CFTC, l'UNEF, SLR, SLU.

Les missions du Cned remises en cause !

Le Centre national d'Enseignement à Distance, qui dépend du ministère de l'éducation nationale, est le premier opérateur public d'enseignement à distance en Europe. Au service de tous, quelque soit l'âge, il permet chaque année de à plus de 250 000 inscrits de poursuivre une scolarité, des études, des formations, des préparations aux concours, dans le cadre de 8 instituts.

80 % des inscrits sont des adultes, fréquemment à revenus modestes, qui trouvent au Cned des cours de qualité proposés jusqu'en 2009 à des tarifs avantageux.

Mais le désengagement de l'État qui baisse sa subvention a eu pour conséquence la hausse récente des tarifs vis-à-vis du public non scolaire. À la recherche de « rentabilité » financière, l'établissement se voit supprimer des postes et n'a plus les moyens humains et techniques d'assurer ses missions.

AVS : dossier en panne ?

Les mobilisations autour de la situation des AVS dont le contrat venait à expiration à la rentrée 2009 ont conduit le gouvernement, outre le dispositif de reprise associative qui n'aura concerné au final moins d'une centaine d'AVS, à mettre en place un groupe de travail sur la professionnalisation des auxiliaires de vie scolaire. La FSU y représente, aux côtés de l'UNSA, les organisations syndicales du CNCPH.

Le travail a été mené lors de plusieurs séances, tant sur le référentiel d'activité et de compétence, que sur le cadre d'emploi. Pour les organisations syndicales, il est urgent, pour les familles comme pour les AVS actuels, de sortir ces personnes de la précarité, de leur assurer un cadre d'emploi pérenne, avec un niveau de compétence que les travaux en cours situent au niveau IV, de doter les départements d'un véritable service de l'accompagnement des jeunes, permettant une égalité d'accès au service sur le territoire pour les familles des enfants handicapés dont les besoins d'accompagnement auront été reconnus.

Le financement de ces services doit être public, contrôlé, chaque acteur (Éducation Nationale, Collectivités territoriales, MDPH...) devant participer à la hauteur de leurs obligations légales dans le cadre des notifications MDPH.

Les groupes ont cessé leurs travaux fin janvier, les ministères concernés (Éducation nationale, Santé) devant proposer des arbitrages après les élections régionales.

FSU, retour sur le congrès



Le sixième congrès de la FSU s'est réuni à Lille du 1^{er} au 5 février. 750 délégués ont représenté les 163 000 adhérents des 23 syndicats, au titre de leur section départementale, de leur syndicat ou de leur courant de pensée.

**Dossier réalisé par
Marianne Baby, Emmanuel Guichardaz,
Élizabeth Labaye, Claudie Martens,
Isabelle Sargeni-Chetaud.**

Si le congrès de Marseille de la FSU s'est déroulé à la veille des élections présidentielles qui allaient voir la victoire de Nicolas Sarkozy et la mise en œuvre d'une politique de régression sociale qui a confirmé toutes les craintes, celui de Lille s'est ouvert au beau milieu d'une crise financière économique, sociale et environnementale d'une ampleur exceptionnelle.

Les services publics n'ont jamais autant été l'objet d'attaques qui affectent non seulement leurs effectifs et leur fonctionnement, mais aussi leur rôle, leurs missions, qui touchent à leur conception même.

L'École, le service public d'éducation, est soumis à des contre-réformes qui se caractérisent essentiellement par le renoncement à assurer partout et pour tous une éducation de qualité.

Dans le même temps, on cherche à pénaliser l'action militante, et la sur-enchère sécuritaire n'a jamais été aussi forte. Les étrangers, les travailleurs sans-papiers, et leurs enfants, font les frais de la politique de répression systématique menée par le gouvernement, et les chiffres de la reconduite aux frontières battent des records...

Ce congrès s'est aussi déroulé alors que s'annoncent de nouvelles régressions pour les retraites, que le gouvernement s'obstine à ne voir que sous l'angle des déficits sans jamais aborder la question du partage des richesses produites.

C'est dire que les 750 délégués ont eu, 5 jours durant, du pain sur la planche pour débattre des 4 thèmes proposés, examiner les amendements, proposer des réécritures, tenir compte de la diversité des avis exprimés...

Si une grande partie de la presse s'est focalisée sur le changement – annoncé – de secrétaire général, ce congrès aura surtout été, pour les milliers de militants qui ont participé à sa préparation, assisté aux congrès départementaux, qui se sont exprimés au travers des votes sur les textes d'orientation et le rapport d'activité, l'occasion de réfléchir et débattre sur l'avenir de leur organisation dans un paysage syndical en pleine mutation.

Congressistes, qui êtes-vous ?

Les équipes de recherche de l'Université et de Sciences po Lille étaient présentes dans les couloirs du congrès. Vingt-cinq étudiants et chercheurs sont allés à la rencontre des congressistes et ont collecté des données permettant de mener une analyse sociologique des délégués. Plusieurs centaines de questionnaires ont été récoltés permettant de comparer leurs expériences en terme de syndicalisme, mais aussi de champs de syndicalisation (éducation ou non), de générations...

Merci, Gérard



Après 9 ans passés à la direction de la FSU, et avec encore quelques d'années d'activité professionnelle devant lui, Gérard Aschieri a choisi de passer la main.

Ancien secrétaire national du SNES en charge des questions statuts-carrières-rémunérations, qu'il traita dès les débuts de la FSU au secteur situation des personnels, Gérard a su tout au long de ces années, renforcer la place et le rôle de la FSU dans le monde syndical, et lui assurer en s'appuyant sur les mobilisations des personnels et son ancrage dans les réalités professionnelles, une place d'interlocutrice respectée auprès des responsables gouvernementaux quels qu'ils soient.

Il a aussi beaucoup aidé à façonner une identité fédérale encore tâtonnante à son arrivée. Avec modestie, mais à force de conviction, il a donné ses lettres de noblesse à la fédération. Au cours de cette période, entre les BDFN et les CDFN, que de batailles menées, de séances de négociations, (2 accords signés) d'audiences, de rencontres, de stages, de déplacements,

de discours, d'interviews... tout en continuant à donner des cours en BTS dans un lycée du Raincy.

Patience, sens de l'écoute, disponibilité, l'intelligence et l'amour des mots choisis avec soin, un art de la synthèse poussé à son plus haut niveau... et bien sûr, une solide expérience du port de la banderole ! Car des manifs, Gérard en a fait des centaines, au soleil, sous la pluie ou dans le froid, mais toujours imperturbable et affable, pour l'emploi, les retraites ou les salaires ; de la gay pride, en passant par le soutien aux sans-papiers, la solidarité internationale, les manifestations des femmes pour l'égalité des droits, et bien sûr les manifestations pour l'éducation dans lesquelles la FSU, première fédération de l'éducation, a joué avec ses syndicats nationaux, un rôle majeur. Au-delà du militant apprécié de tous, il faut aussi saluer l'humaniste et le lettré, dans un monde qui l'est trop peu, quand la brutalité des actes et du verbe se retrouve au plus haut niveau de l'état.

L'ami Gérard s'en va, nous lui souhaitons bon vent, mais pas trop fort, pour qu'il puisse de temps à autre venir jeter l'ancre aux Lilas*.



*Le siège national de la FSU, rue Romain Rolland, aux Lilas.

Cinq jours de réflexion

Les congressistes ont élaboré cinq jours durant les mandats que les instances de la fédération porteront dans les trois ans à venir. Un moment important de réflexion, d'analyse collective et de mise en perspective de la réalité sociale, économique et syndicale. Commissions de travail thématiques, débats et votes en plénières, réunions des courants de pensée, ... les journées sont chargées et les nuits bien courtes. Car chacun des 4 thèmes est travaillé, amendé, débattu, à nouveau amendé en commissions d'abord puis en séance plénière... Le souci du dialogue et la recherche de la synthèse constituent l'identité de la FSU - toute décision, pour être adoptée doit recueillir 70 % des votes des congressistes - avec l'objectif de faire émerger un point de vue fédéral dans lequel chacun peut se reconnaître.

Ce congrès, c'est aussi en coulisses, une équipe de militante-s du Nord, de militante-s et de salarié-es de la FSU et de ses syndicats dont l'investissement dévoué et l'efficacité impressionnante permettent aux congressistes de se consacrer à leurs travaux. C'est enfin un journal quotidien en ligne pour tous les syndiqués.

Regards de congressistes



Synthétiser !

Voilà bien pour Sylvain, Secrétaire départemental FSU Calvados, le maître mot de la semaine. Et la tâche n'est pas aisée, mais petit à petit les points de vue s'affinent et les positions évoluent. Les difficultés se dépassent. Reste à proposer une rédaction satisfaisante qui évite le piège de la langue de bois. Et c'est seulement après tout ce travail de synthèse que l'on vote.

Apprendre à travailler ensemble

Personnels TOS, Philippe et Eric, délégués du SNETAP doivent au quotidien représenter, aider et syndiquer leurs collègues dont la gestion a été transférée aux régions. « Il existe 212 lycées agricoles, et à peu près 2000 collègues. Avec la réforme de la loi de la représentativité, le SNETAP doit pour exister atteindre 10 % des votes. Cela n'est possible que dans la mesure où nous travaillons avec d'autres syndicats de la FSU ».



Premier congrès

Lucile professeur d'EPS, déléguée du SNEP a suivi en commission les débats sur le thème 4. Critique sur la forme du travail, elle préférerait qu'on impose un temps limité pour chaque intervention et un nombre d'intervenants plus réduit. Elle a été particulièrement sensible aux difficultés exprimées par des sections départementales à trouver leur place. Qu'attend-elle de ce congrès? Une expression claire, en interne, sur le fonctionnement, l'évolution de la structure et vers l'extérieur, l'opinion publique, une position forte sur les perspectives d'avenir de la FSU et du paysage syndical.



6+5+3+1...

Les Marseillais sont là !

Six délégués pour la section des Bouches du Rhône. Jean-François, Alain, Christophe, Florimond, Laurent, Stéphane. Pas très féminins tout ça ! « Ce n'est pas de notre fait » répond-on d'une seule voix. Car Anne, Béatrice, Sylvie, Céline et Corinne sont présentes dans la délégation SNUipp. La délégation SNES a fait appel à Josiane en plus de Jean-Paul et Laurent. Il y a aussi Angelko dans la délégation SNEP, Georges, Frédéric et Elisabeth dans celle de l'UNATOS, Alain et Corinne dans celle du SNUCLIAS. Sans compter Pierre, Yacha, Emmanuelle et Bernard au titre des courants de pensée.



L'emploi, service public

Véronique, Colette, Lydia, Saloua, déléguées du SNUTEFI, défendent la même conception du service public de l'emploi : conseiller, aider, accompagner les usagers pour répondre à leurs besoins réels ; faire respecter les droits des salariés. Mais au quotidien, leurs tâches sont de plus en plus soumises à des impératifs budgétaires et formatées par des logiques managériales. Dans ce paysage sombre, les résultats des élections professionnelles de 2009 à Pôle Emploi ouvrent de nouvelles perspectives : le SNUTEFI est arrivé en tête. Un succès qui confirme la large adhésion des salariés aux valeurs défendues par leur jeune syndicat, entré à la FSU en 2004.



Thème 1 : Éducation, formation, recherche, enjeux d'avenir



« L'éducation, la formation et la recherche sont des leviers essentiels pour construire une société solidaire respectueuse de chacun et de la planète, où l'égalité et la fraternité permettent à tous dignité et liberté. L'éducation ne repose pas que sur l'École, mais celle-ci joue un rôle prépondérant et irremplaçable, et seule l'École – publique et laïque de surcroît - peut transcender les particularismes, les hasards de la naissance et déjouer les déterminismes sociaux. » Ainsi débute le préambule du thème 1.

Après trois ans d'une politique éducative brutale dans ses choix budgétaires

et idéologiques, l'expression de la FSU sur les thèmes éducatifs se devait d'être autant force de proposition que d'opposition. Défi important que celui de tracer des pistes claires et fortes pour l'École que nous voulons, pour construire un projet cohérent et ambitieux pour le développement des futurs citoyens et la réussite de tous les élèves. La FSU se doit aussi de porter un projet dans lequel se reconnaissent enseignants et personnels d'éducation, mais aussi susceptible d'entraîner l'adhésion des parents d'élèves et de l'opinion publique. Pour relever ce défi, le thème 1 a été construit sur une architecture précise : quatre parties traitent successivement des « savoirs », des « inégalités », des « parcours » puis des « métiers, missions et formations ». Chacune de ces parties définit tout

d'abord les enjeux, puis analyse la situation, avant de faire des propositions concrètes. Pour compléter le travail, plusieurs éclairages, les zooms, permettent d'approfondir certaines questions sensibles : recherche, évaluations, projets éducatifs et territoires, protection de l'enfance et éducation de la jeunesse en difficulté, orientation.

Parmi les différentes réformes, celle de la formation des enseignants, qui concerne tous les niveaux d'enseignement simultanément, et qui interroge sur la vision globale de l'École de demain, a été au cœur de débats de fond lors du congrès. Au-delà des particularités liées aux différentes cultures professionnelles, se dégage une réelle convergence pour une formation initiale qui intègre, dans la durée les différentes dimensions de l'apprentissage du métier d'enseignant, une formation en alternance, progressive, s'appuyant sur le potentiel des IUFM et visant une vraie amélioration de l'existant.

Thème 2 : Le service public et la fonction publique sont une richesse



Face à la casse des services publics en particulier au travers de la RGPP, le congrès a construit

des propositions pour la promotion et la défense de services publics modernisés au rôle essentiel pour la construction d'une société juste, démocratique et solidaire.

Les conditions d'un fonctionnement respectueux de ce bien collectif, incompatible avec la mise en concurrence et le profit ont été examinées, avec des propositions sur le rôle des différents acteurs, les financements, un fonctionnement plus démocratique. Les politiques mises en œuvre depuis trois ans ont été analysées en particulier la RGPP dans ses trois dimensions budgétaires, structurelle

(notamment avec la RéATE qui renforce le pouvoir de la hiérarchie régionale, sous la haute autorité du préfet de région) et managériale.

Le congrès a analysé les évolutions majeures introduites par les politiques de gestion des « ressources humaines » dans la Fonction publique. Il s'est prononcé pour l'abrogation de la loi « mobilité », qui met en cause des dispositions essentielles du statut. Il a précisé et actualisé les revendications que la FSU porte pour les personnels : carrières, formation, rémunérations, recrutements, plan de titularisation, défense et reconstruction du code des pensions. Il s'est interrogé sur les conditions qui permettraient à la Fonction publique de contribuer à la promotion sociale. Enfin, a été abordé dans ce thème 2 le sujet des solidarités professionnelles, afin de combattre la souffrance au travail et de développer l'action collective. Il a réaffirmé la nécessité absolue de

faire jouer tout leur rôle aux commissions et comités techniques paritaires. Le congrès a confirmé la volonté d'agir et de rassembler en assurant la convergence des mobilisations des usagers, des personnels et des élus, en contribuant à réussir les États généraux du service public. L'enjeu est bien celui de la bataille de l'opinion face à une campagne gouvernementale qui fait apparaître comme naturelle la réduction du rôle de la puissance publique, au profit du marché. Enfin le congrès a rappelé son profond attachement à la laïcité.



Thème 3 : Pour des alternatives économiques sociales et environnementales

Dans une perspective transformatrice de la société, la FSU a travaillé à la construction d'alternatives économiques, sociales et environnementales. Rompre avec la baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée, est une priorité. La FSU lutte contre les modes de management et d'individualisation du contrat de travail, des carrières et des salaires, qui génèrent la souffrance au travail.

La protection sociale paie la crise, accentuant les inégalités, alors que les financements existent. Le respect du principe « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins », doit permettre notamment l'égal accès de tous au système de santé, que la FSU souhaite profondément transformer.

La FSU exige d'abroger les lois Balladur et Fillon, le maintien du Code des pensions et des « 60 ans – 37,5 – 75 % », avec validation des années d'études, et de calcul sur le dernier salaire pour le public, retour au calcul sur les 10

meilleures années pour le privé. Elle travaille la conception d'un Service Public répondant aux besoins des retraités et personnes âgées.

La FSU réfléchit aux politiques de transports, du logement, d'aménagement du territoire. Elle exige une profonde réforme de la fiscalité, permettant la redistribution des richesses. Dans ce cadre l'intégration de la dimension environnementale et écologique doit être travaillée pour construire un développement économique et social solidaire et durable.

La FSU dénonce les politiques sécuritaires et l'instrumentalisation électorale des questions d'immigration, et réaffirme son implication dans le combat pour la défense des droits et des libertés et contre les discriminations.

La FSU est engagée dans les mobilisations pour un autre monde, répondant aux besoins sociaux, économiques, écologiques des générations actuelles et futures : redistribuer les richesses au niveau planétaire et assu-



rer un accès effectif aux droits sociaux pour tous, remettre en cause le libre-échange, garantir la souveraineté alimentaire... La crise climatique exige de conjuguer écologie, critique du productivisme, et du système capitaliste, justice sociale et solidarité internationale. Cela suppose des mesures allant dans le sens de l'abandon d'un modèle de développement qui conduit à des destructions massives et irréversibles de la biosphère.

La FSU réaffirme son engagement pour la paix mondiale. Elle poursuivra sa dénonciation de ces atteintes aux droits humains partout dans le monde et son engagement pour une justice internationale.

Thème 4 : Quelle FSU pour quel syndicalisme ?



La crise du capitalisme, économique, financière, sociale et écologique, renforce l'urgence d'une profonde transformation sociale. Avenir du syndicalisme, avenir de la FSU, syndicalisme international... les questions sont pressantes. À l'issue de débats vivants, analyses et nouvelles propositions sont largement partagées par le congrès.

Bien que bousculée par la crise et par les mobilisations, la « marche forcée » libérale imposée par le gouvernement n'a pas trouvé face à elle d'obstacle suffisamment conséquent dressé par les salariés et leurs organisations syndicales. Dans un contexte

de faible taux de syndicalisation et d'émiettement du paysage syndical, les questions d'unité d'action, de stratégie pour faire aboutir les revendications restent prégnantes. En outre, les évolutions en matière de représentativité et de dialogue social peuvent, à terme, modifier profondément tant les pratiques que le paysage syndical.

La FSU, force incontournable dans l'Éducation, est devenue la quatrième force des trois fonctions publiques. Elle entend améliorer son propre fonctionnement. Et elle s'engage dans une dynamique sur la base d'objectifs clairs : contribuer, dans le respect de l'indépendance syndicale, au développement d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale progressiste, à vocation majoritaire, et donner une impul-

sion nouvelle à la syndicalisation dans tous les secteurs. Elle entend contribuer activement à construire un nouvel outil syndical en faisant participer les syndiqués à tous les débats et phases de cette construction qui n'est pas une fusion ou une absorption. Les initiatives communes de débats, avec la CGT d'une part et Solidaires d'autre part, constituent de premières pistes positives : le congrès décide de les poursuivre et les amplifier, avec la volonté de les ouvrir à toutes les organisations qui le souhaitent.



Paroles d'invités

Plus d'une soixantaine d'invités extérieurs à la FSU ont assisté au congrès de Lille, pour quelques heures, un jour ou deux, voire pendant la totalité du congrès.



Bernard Thibault, **secrétaire général de la CGT**

« Chacune de nos organisations est consciente qu'une part de la réussite syndicale repose sur la capacité des syndicats à travailler en commun. Le syndicalisme français est fragile numériquement mais très influent socialement comme le prouve sa capacité à mobiliser et entraîner des millions de salariés comme en 2009. Notre crédibilité passe par notre capacité à se rassembler et à viser des objectifs communs face à ce gouvernement. Ajouter de la division revient à multiplier les handicaps pour arriver à nos fins. La CGT et la FSU se retrouvent dans de nombreux domaines. Y a-t-il davantage à faire entre nos organisations ? Pouvons-nous pousser plus loin nos coopérations ? C'est à notre sens, à la fois souhaitable et possible au vu de nos expériences. »



Ils y étaient aussi

Liste non exhaustive :

Jean-Baptiste Eyraud, porte-parole de l'association Droit au Logement (DAL) – **Thierry Beaudet**, président de la MGEN – **Aurélien Trouvé**, co-présidente d'Attac France – **Thierry Cadart**, secrétaire général du SGEN-CFDT – **Luc Bérille**, secrétaire national de l'UNSA – **Jean-Louis Garcia**, président de l'APAJH – **Bernard Defaix**, président de la « Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics » – **Dominique Thys**, président de Solidarité Laïque – **Christiane Allain**, secrétaire générale de la FCPE – **Antoine Evenou**, président de l'UNL – **Charlotte Allegret et Alexia Portin**, responsables de la FIDL – **René Mouriaux**, docteur d'État en science politique et spécialiste du syndicalisme – **Richard Langlois**, responsable des relations internationales de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) – **Fuse Keisuke et Honda Kumiko**, respectivement responsables du Zenroren (confédération nationale des travailleurs) et du Zenkyo (fédération des enseignants) du Japon.

Annick Coupé, **porte-parole de l'Union syndicale Solidaires**

« Nous partageons des positions communes sur les grands enjeux sociaux. Nous avons engagé un travail entre la FSU et Solidaires sur la question écologique, une vraie question syndicale, avec la conviction que nous devons articuler enjeux sociaux et enjeux environnementaux. Croiser les réflexions et les appréciations devrait nous permettre d'avoir une analyse plus pertinente et de faire partager ces questions avec la majorité des salariés. Au-delà de ce thème, nous avons des démarches communes comme à l'occasion des États Généraux des services publics ou de la grève du 21 janvier. Nous travaillons aussi ensemble sur la question des sans-papiers et sur la question des femmes. Malgré l'éclatement du paysage syndical et des positions différentes, voire divergentes, il faut trouver les espaces de débats inter syndicaux. »

Jean-Baptiste Prevost, **président de l'UNEF**

« Pour L'UNEF, la première organisation syndicale étudiante qui a fêté ses cent ans il y a peu, la FSU est un partenaire privilégié, non seulement dans le champ d'action de l'éducation mais en raison d'une même démarche syndicale privilégiant l'unité d'action et visant un rassemblement majoritaire afin de créer un rapport de forces et d'obtenir des débouchés concrets. Nous partageons une même analyse des forces et des faiblesses du mouvement syndical, une même volonté de résister mais aussi de tracer des perspectives de réformes ambitieuses. »



Bernadette Groison :

« La FSU, un outil syndical irremplaçable pour articuler actions et revendications »

Qui est la nouvelle secrétaire générale de la FSU ?

Après des études à l'université de Lyon à Sciences-pô, j'ai décidé de passer le concours de l'école normale. Les questions d'éducation m'intéressaient et je souhaitais être enseignante tout en me disant que j'aurais peut-être envie par la suite de faire autre chose. J'ai trouvé le métier passionnant et j'y suis restée. J'enseigne aujourd'hui en maternelle dans les Hauts-de-Seine. J'ai adhéré très vite au SNI-PEGC mais j'ai commencé à militer à la création du SNUipp et de la FSU. Cela a été, et restera, une expérience passionnante et riche d'enseignements ! J'ai intégré l'équipe nationale du SNUipp en 1993 pour entrer six ans plus tard au secrétariat national. Durant toutes ces années j'ai à la fois assuré des responsabilités au SNUipp et dans la FSU. Ce congrès de Lille était mon sixième congrès... Je ne sais pas si nous mesurons toujours bien d'ailleurs ce que nous avons fait durant ces 18 années : nous avons inscrit dans l'histoire du mouvement syndical français un outil original qui s'inscrit dans le syndicalisme de luttes et de transformation sociale, un syndicalisme qui a à cœur d'articuler actions et revendications avec les personnels.

Quelle place doit/peut jouer la FSU dans la période à venir ?

La FSU a pris ces dernières années toute sa place dans le mouvement syndical. Elle est reconnue et écoutée et elle a fait la démonstration de sa capacité à mobiliser. Je crois que nous devons davantage faire de la FSU une force de propositions. C'est indispensable pour les personnels. Nous avons besoin d'une FSU offensive pour gagner des droits nouveaux, obtenir des transformations sociales. Faire des propositions, c'est aussi redonner confiance à tous les salariés dans l'action collective, c'est sortir du fatalisme dans lequel certains voudraient nous enfermer pour mieux

faire passer leurs mauvais coups. C'est d'autant plus indispensable en période de crise lorsque sont mises à mal les solidarités.

Quels sont actuellement les enjeux du syndicalisme ?

La question à nous poser est de savoir de quel outil syndical nous avons besoin pour relever les défis du XXI^e siècle. Il est évident qu'il faut continuer à chercher ce qui rassemble plutôt que ce qui divise. Et le U de notre fédération veut bien dire « unitaire ». Il s'agit de rassembler sur des idées, des valeurs, des projets, des revendications, des formes d'action. C'est tout à fait nécessaire pour construire un rapport de force pour imposer des alternatives.

« Faire des propositions, c'est aussi redonner confiance à tous les salariés »



Bernadette Groison a été élue secrétaire générale de la FSU.

Nous devons aussi nous interroger sur la syndicalisation car si nos taux de syndicalisation sont bien supérieurs à d'autres secteurs, nous ne pouvons pas nous en contenter. Parce que nous portons un syndicalisme de masse et de terrain, un syndicalisme à vocation majoritaire. Nous devons être particulièrement attentifs aux jeunes collègues qui entrent dans le métier. Ils doivent trouver leur place avec nous. La jeunesse a prouvé plus d'une fois qu'elle était capable de se mobiliser et se battre !

Quels sont les atouts de la FSU dans la période qui s'ouvre ?

La FSU sort renforcée de son congrès de Lille non seulement par le travail fourni sur toutes les questions mais parce que chacun y a pris sa place. La diversité de la FSU par l'ensemble de ses syndicats nationaux et par son fonctionnement pluraliste est une richesse pour affronter les lourdes questions qui se posent à nous dans les semaines à venir.

Je pense bien sûr à la question des retraites qui est un vrai débat sur la nature de la société que nous voulons. Tout comme le sont les remises en cause actuelles de la Fonction publique, notamment par la mise en place de la RGPP, qui privilégie l'individualisation, la gestion managériale, aux missions d'intérêt général, à la qualité des services rendus aux usagers. Pourtant, dans une société en crise, où les inégalités entre les individus, mais aussi entre les

territoires, ne cessent de se creuser, quoi de plus novateur que de dire qu'il faut faire jouer les solidarités et qu'il faut assurer à chacun

l'accès à tous les services indispensables ! La défense et l'amélioration de la Fonction publique et des services publics sont un enjeu essentiel dans la période.

Nous devons également imposer un renversement de tendance sur l'emploi dans la Fonction publique, sur les réformes en cours dans l'éducation, la justice, la culture... Des défis de taille mais la FSU a tous les atouts pour y faire face ! Et c'est pour cela qu'elle sera au rendez-vous dès le 23 mars prochain !

La femme est l'avenir

Si les femmes restent encore largement prisonnières des stéréotypes qui dès l'enfance identifient les genres, leurs luttes pour conquérir l'égalité ont permis des avancées législatives importantes. La route est tracée, mais le chemin paraît long.

Hommes/ femmes, filles/ garçons, la société n'en finit pas de questionner ces « valences différentielles des sexes » qui organisent, en les hiérarchisant, les rapports sociaux de sexe. Ces représentations continuent à peser sur nos vies en prédisant qua-

quotidiennement pour savoir où se situer sur l'échelle de ces écarts. 81 % d'entre eux estiment que l'apparence physique, le sexe et les origines sont particulièrement enclins aux discriminations, voire dangereux pour 49 % d'entre eux. Le sentiment d'exclusion est ressenti par 26 % ; et 14 % déclarent que l'orientation sexuelle est celle qui crée le plus de différence, loin devant le handicap ou l'origine sociale !

Des stéréotypes persistants...

Cette étude met le doigt là où ça fait mal ! Si les différences rendent les adolescent-e-s aussi vulnérables, c'est que les stéréotypes persistent et entretiennent fortement des rôles sociaux de sexe, en particulier chez les garçons ; la virilité et la violence restent l'apanage des garçons et pour 62 % des garçons, les tâches domestiques devraient toujours être dévolues aux femmes. Autres enquêtes, mêmes effets : tous les 3 ans, l'INED interroge les mêmes personnes sur les relations familiales et intergénérationnelles (relations aux parents, au couple, aux tâches domestiques) Tous les 3 ans, l'enquête ERFI nous renseigne sur la prise en charge des tâches domestiques et le degré de

satisfaction de chaque personne au regard de ces exigences. Les réponses sont sans appel : les femmes assument 80 % de ces tâches, déséquilibre d'autant plus prononcé que le nombre d'enfants augmente dans la famille. Leur degré de satisfaction concernant leur prise en charge baisse singulièrement lors de maternités chez les femmes qui doivent, d'une part « accuser le coup » d'une naissance et d'autre part faire face à un surcroît de charges domestiques... alors que chez les hommes, le nombre d'enfants n'a aucune influence... Cherchez l'erreur ! L'éloignement de l'emploi joue également fortement dans ce degré d'insatisfaction. Travail et famille se conjuguent ici pour contenir finalement les femmes dans une obligation sociale d'autant plus mal vécue qu'elle n'est pas choisie. 6 mois après une naissance, 29 % des femmes n'ont plus du tout d'activité associative contre 17 % des hommes.

Vie professionnelle : des progrès, mais des inégalités persistantes

Les jeunes femmes, grâce à leur niveau de formation plus élevé accèdent plus nombreuses que les hommes à des emplois qualifiés (48 % contre 43 %) ; elles n'étaient que 30 % en 1984 pour 33 % des garçons. Elles restent cependant globalement moins payées (temps partiel plus fréquent) et, du fait de leurs choix de formations, n'en tirent pas pleinement profit. Plus nombreuses à exercer des fonctions de responsabilité, sans pour autant avoir obtenu l'égalité salariale, elles n'ont pas encore pu briser le plafond de verre qui les maintient écartées de la haute fonction publique ou des conseils d'administration des grandes entreprises. La « maternité » (et ses suites) est-elle l'obstacle majeur souvent avancé par les employeurs, ou la défiance envers les femmes recouvre-t-elle des facteurs bien plus complexes comme, on y revient, l'empreinte gelée des stéréotypes ? Certes, tant que le partage des tâches n'est pas



Concilier vie professionnelle et familiale est une gageure.

siment d'avance les métiers, les relations sociales et familiales, les activités culturelles. L'enquête IPSOS initiée par la fondation WYETH portant sur la perception des différences des adolescent-es et des adultes montre une forte ambivalence des réponses. Entre se conformer et se différencier, les adolescent-e-s s'interrogent

Violences faites aux femmes

C'est bien grâce au Collectif national pour les Droits des Femmes et à sa proposition de loi-cadre contre les violences faites aux femmes que sort le texte adopté en première lecture jeudi 25 février. Le collectif, auquel appartient la FSU, se félicite de voir enfin adoptées des mesures réclamées depuis longtemps : interdiction de la médiation pénale dans les affaires de violences conjugales, création d'un délit de violence psychologique dans le couple à l'instar du harcèlement moral au travail, création d'une ordonnance de protection pour les femmes victimes de violences au sein du couple ou menacées de mariage forcé, possibilité pour les femmes sans papiers vic-

times de violences conjugales et bénéficiant d'une ordonnance de protection de se voir délivrer une carte temporaire de séjour, constitution du mariage contraint en tant que circonstance aggravante des violences, mesures mises en œuvre pour faciliter le logement, « codification » des mesures sur le harcèlement sexuel au travail prévues par la directive européenne de 2002 incomplètement transposée dans le droit français...

Le collectif continue à se battre pour que soient intégrées d'autres mesures notamment de prévention, de violence dans le cadre du travail... et sera vigilant quant à l'application de cette loi.



Les jeunes femmes, grâce à leur niveau de formation plus élevé accèdent plus nombreuses que les hommes à des emplois qualifiés (48 % contre 43 %) ; elles n'étaient que 30 % en 1984 pour 33 % des garçons.

© CADIEU/NAJA

entré dans les mœurs de toutes et de chacun, concilier vie professionnelle motivante et vie familiale épanouie est une gageure.

Comment enrayer alors la machine infernale ?

L'éducation devrait être le plus sûr moyen de lutter contre les dominances de toutes sortes. Mais l'école reproduit à son échelle des stéréotypes. Pourrait-elle jouer un autre rôle ? Les différents textes ou conventions n'ont pas été suffisants pour que l'ensemble des personnels se saisisse de ces questions. Pourtant cette différenciation sexuée contribue à la fois à la persistance des inégalités, à la pérennité des violences inter sexes, à la continuité des écarts de vie professionnelle, sociales et familiales. De quoi donc, s'interroger sur les origines, les perpétuations et de possibles solutions pour gripper la machine et rendre à chaque sexe sa juste place dans la société sans que soient constamment rappelées leurs différences au détriment de ce qui devrait surtout faire leur richesse commune.

ELIZABETH LABAYE

*Enquête ERFI (études des relations familiales et intergénérationnelles).

2 questions à Marie Becker « Des discriminations persistantes »

Selon toi, où sont les blocages, en particulier dans l'accès des femmes aux postes à responsabilité ?

Comme majoritairement les hommes occupent les postes à responsabilité et qu'ils ont tendance à promouvoir ceux qui leur ressemblent, peu de femmes accèdent à ces fonctions. L'absence de dispositions législatives contraignant les employeurs à mettre en place de bonnes pratiques visant à concilier vie professionnelle et vie privée ne facilite pas l'accès des femmes aux postes à responsabilité. Les méthodes d'évaluation des fonctions mériteraient d'être interrogées à la lumière du principe de non-discrimination et d'égalité professionnelle. Des études (comme celle menée par Rachel Silvera) montrent que des métiers

occupés majoritairement par des femmes sont sous évalués dans les grilles de classification des fonctions.

Quel bilan fais-tu du travail mené à la HALDE concernant les effets des congés de maternité sur les carrières des femmes ?

À la HALDE, nous constatons dans les réclamations que lorsqu'une femme évoque une discrimination en matière d'évolution professionnelle, l'un des éléments déclencheurs est la naissance d'un enfant. Pour les femmes, l'arrivée d'un enfant correspond souvent à un changement professionnel : elle ne retrouve pas l'emploi occupé précédemment, ou elle revient à temps partiel et est « mise au placard ». Pour certains employeurs, dès lors qu'une salariée devient mère, elle n'est



DR

Marie Becker, juriste à la HALDE.

plus aussi performante, compétitive. Même constat s'agissant de la rémunération. La HALDE est de plus en plus saisie de réclamations relatives aux discriminations liées à la grossesse, qui touchent toutes les catégories socioprofessionnelles (serveuse dans un restaurant, DRH d'un groupe, Directrice de publicité, Directeur de travaux dans un groupe de BTP). Majoritairement elles font l'objet d'une forme de déclassement au retour de leur congé maternité. Certaines sont même licenciées.

PROPOS RECUEILLIS PAR NINA CHARLIER

L'année France Russie sur fond de négociations

L'année 2010 est l'année de la Russie en France. Elle est marquée autant par des contacts politiques soutenus et des perspectives d'accords économiques que par la diversité d'une programmation culturelle dans les deux pays.



Barmes (collier avec émaux de Staraja Riazan, xiie siècle).

Trois jours après la visite à Paris du président russe, s'ouvrait le 5 mars dernier l'exposition du Louvre consacrée à la « Sainte Russie » qui s'achèvera le 23 mai. La visite en France du chef du gouvernement, Vladimir Poutine, est prévue le 12 juin. Le 19, Nicolas Sarkozy sera au Forum économique de Saint-Petersbourg, dont la France est l'invitée d'honneur. Alors que la question des droits de l'homme a été esquivée lors du lancement de l'année France Russie au Quai d'Orsay le 25 janvier, le programme des manifestations croiera celui d'un collectif regroupant des ONG impliquées dans la défense des droits de l'homme en Russie. Le programme d'expositions, de rencontres artistiques, autour de l'enseignement, des sciences et de l'économie organisé par les ministères de la culture et des affaires étrangères des deux pays est dense. En Russie, le cinéma français sera diffusé dans tout le pays, la collection du Musée Picasso est l'invitée des musées Pouchkine et de l'Ermitage, les Transmusicales de Rennes sont programmées de février à mai dans quatre villes dont Moscou... En France, le Printemps des Poètes sera russe, Tchekov sera célébré à la Maison Jean Vilar d'Avignon, les écrivains russes seront à l'honneur du Festival Etonnants voyageurs de Saint-Malo...

Programme : www.france-russie2010.fr

Le théâtre en farces et musique

Les jeunes fondateurs de la Compagnie Aigle de sable se sont connus au théâtre de l'Épée de Bois à la Cartoucherie. Leur premier spectacle "Sganarelle ou le cocu imaginaire" a été joué sur tréteaux, dans la tradition de Molière, en France et au off d'Avignon. En janvier, la troupe a mis en route un second spectacle en musique autour des Fables de La Fontaine « *Je me sers d'animaux pour instruire les hommes...* »



www.aigledesable.com

Les bateaux du monde

Grâce à la passion d'un amiral qui a tout au long de sa vie a su conserver la mémoire des bateaux du monde aujourd'hui disparus, le Musée de la Marine expose du 10 mars au 19 septembre plus de 150 maquettes réunies pour la première fois et 5 bateaux en taille réelle, un ensemble inédit de dessins et d'aquarelles, d'extraits de films ethnographiques, de reportages, ponctuent le voyage et aident à comprendre la richesse et l'inventivité des peuples des mers et des fleuves.

Les Imaginales dans les Vosges

Du 27 au 30 mai, plus de 100 auteurs venus de France, des États-Unis, du Canada, de Grande-Bretagne, d'Allemagne, d'Italie, de Pologne, de Russie... participeront aux 9^e Imaginales, festival organisé par la Ville



d'Epinal. Consacré à une littérature dominante dans les pays anglo-saxons et de plus en plus appréciée en France, le salon invite la fantasy, le roman historique, fantastique, d'anticipation, les contes et légendes.

www.imaginales.com

Willy Ronis une politique de l'engagement

Willy Ronis nous a quittés le 12 septembre 2009.

Le Jeu de Paume et la Monnaie de Paris se sont associés à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine pour réaliser l'exposition que le photographe avait préparée. Il s'agit certes d'un hommage à l'un des plus célèbres photographes français de renommée internationale, elle dévoile aussi des aspects inédits de son travail. Premier aperçu de la richesse de la donation faite par Ronis à l'État français, environ 150 photographies sont présentées du 16 avril au 22 août 2010.



© SUCCESSION DE WILLY RONIS/RAPHO/ÉDEA

Bilan positif des lieux culturels en 2009

Le budget culturel des Français ne semble pas avoir souffert de la crise. La fréquentation des musées et des cinémas en 2009 marque des records.

Au Louvre, 8,5 millions de visiteurs dont 400 000 pour la seule exposition « Titien, Tintoret, Véronèse ».

Le château de Versailles a attiré 5,3 millions de visiteurs et la fréquentation du musée du Quai Branly a augmenté de 7,9 %.

Les Galeries nationales du Grand Palais obtiennent un nouveau record avec plus de 1,6 million de visiteurs, soit 37 % de plus qu'en 2008.

Le musée des Beaux-arts de Pont-Aven dans le Finistère a reçu 53 257 visiteurs, 9 582 de plus qu'en 2008, le musée Wolframines dans l'Allier a augmenté sa fréquentation de 18 %.

Selon la Direction des musées de France, la fréquentation totale des 36 principaux musées de l'hexagone est estimée à 26,3 millions contre 26,2 en 2008.

Le cinéma n'est pas en reste. Avec 200,85 millions d'entrées en 2009, soit + 7 %.

Un résultat supérieur au niveau moyen des dix dernières années (183,98 millions par an en moyenne).

Les orchestres « vivement inquiets »

Ses « plus vives inquiétudes » pour l'avenir des orchestres français. C'est ce qu'a exprimé l'Association française des orchestres (AFO) au regard des subventions d'État depuis 2010, quasi équivalentes à celles de 2004. L'AFO s'inquiète également du projet de réforme des collectivités territoriales qui contribuent pour près de 80 % au budget des orchestres.

Google condamné

En décembre dernier, les tribunaux français condamnaient Google pour la numérisation et la diffusion d'ouvrage sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Un premier accroc dans la marche jusqu'à présent triomphale du moteur de recherche.

Peu nombreux ont été jusqu'à présent les sociétés ou les individus osant s'affronter au géant des moteurs de recherche. Moins par peur d'un inutile combat de David contre Goliath que par cette singularité qui rend la victime hésitante sur ses intérêts. En effet, que vaut-il mieux accepter, lorsque l'on est un créateur ou un diffuseur d'œuvres ou d'informations? Perdre de l'argent parce que Google met votre bien à la disposition de tous en toute gratuité (la société californienne en tire tout de même des avantages publicitaires, elle a réalisé en France, en 2009, 800 millions d'euros de chiffre d'affaires)? Ou rester dans l'anonymat en étant exclu du réseau international sans lequel il sera de plus en plus difficile de prétendre à une quelconque notoriété, voire de bénéficier des quelques parts publicitaires laissées ou octroyées par Google?

Les éditions du Seuil, vieille et digne maison française passée sous la propriété du groupe La Martinière, ont tranché. Elles ont déposé plainte contre la numérisation, puis la diffusion d'œuvres de leur catalogue sans leur autorisation ni celle de l'auteur.

Une première mondiale

Le Seuil ne s'est pas retrouvé seul dans ce combat très XXI^e siècle: le Syndicat national des éditeurs (SNE) et la société des auteurs (SGDL) se sont joints à la plainte qui s'est retrouvée devant le tribunal de grande instance de Paris. Et les juges ont dit le droit. Le 18 décembre, Google a ainsi été condamnée à verser 300 000 euros de dommages et intérêts aux trois plaignants, plus 10 000 euros d'astreinte par jour de retard à compter du 1^{er} mars 2010 en cas de non retrait des œuvres incriminées à cette date.

Ce jugement est une première mondiale qui fera date, car les plaintes se multiplient, même dans des pays où des éditeurs ou des bibliothèques ont passé un accord avec le géant américain. Si Google a vu dans ce jugement un " obstacle au commerce légi-

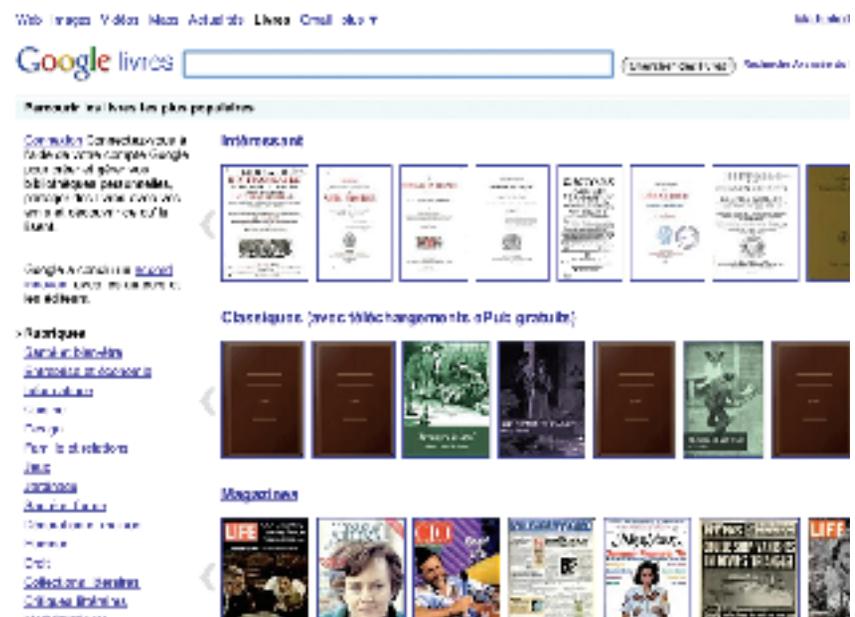
time ", les plaignants ont salué le jugement du tribunal estimant que " la société Google a commis des actes de contrefaçon de droits d'auteur au préjudice des éditions du groupe La Martinière ", ainsi qu'au préjudice du Syndicat national de l'édition (SNE) et de la Société des gens de lettres (SGDL). Google a bien entendu fait appel, mais s'est surtout inquiété, devant les tribunaux, d'avoir été condamné à la publicité de ce jugement, comme il est de coutume. Le moteur de recherche craint plus que tout cette obligation qui lui est faite de publier sur la page d'accueil française du moteur de recherche les termes de sa condamnation qui entrave sa marche

Régulateur en Allemagne

En Allemagne, Google est aussi sur la sellette. Deux associations d'éditeurs de presse ont saisi le régulateur allemand car elles reprochent au moteur de recherche de retirer des bénéfices publicitaires des contenus de leurs adhérents. Outre-Rhin, Google réalise en effet un chiffre d'affaire de 1,2 milliard d'euros. L'affaire est également en cours de traitement par les autorités publiques.

vers la constitution de la première et plus importante bibliothèque mondiale déjà forte de douze millions de titre.

VÉRONIQUE GIRAUD



Le site de vente en ligne de Google.

Aux États-Unis aussi

La bataille, aux États-Unis, remonte à 2005, un an après le début du colossal travail de numérisation lancée par Google. Comme en France, les droits d'auteurs et d'éditeurs n'ont pas été respectés, amenant auteurs et éditeurs à porter l'affaire en justice. En 2008, un premier accord a été trouvé entre les deux parties, Google proposant de verser 125 millions de dollars et de mettre en place une plateforme de vente d'ouvrages en ligne. Cependant l'accord n'a pas été accepté par tout le monde, le gouvernement américain le trouvant trop avantageux pour le moteur de recherche et surtout lui donnant une position de monopole inacceptable. Un nouveau procès a donc eu lieu en février dernier.

Istanbul, capitale euro

Élue capitale européenne de la culture en 2010, Istanbul la plus importante ville de Turquie est historiquement le pont entre l'Europe et l'Asie. Le pays est à l'heure actuelle traversé par la lutte entre les laïques et les islamistes.

Entre laïques et islamistes, le torchon brûle en Turquie. Mais s'il est une question qui met tout le monde d'accord, c'est bien celle de l'Europe. « Trente ans d'humiliation, ça suffit » résume laconiquement Aycaan, étudiant en MBA en Angleterre, qui marque par ailleurs avec force son attachement à toutes

est avec la Chine et les pays turcophones de l'ancienne Union Soviétique (Turkménistan, Azerbaïdjan, Ouzbékistan, Kazakhstan, Kirghizstan) et même l'Arménie.

Dans ce contexte explosif, la désignation d'Istanbul comme capitale culturelle européenne en 2010 est diversement vécue par les 15 millions d'habitants de la plus importante mégapole européenne.

Des manifestations discrètes

Européenne ? C'est déjà une question. L'ex-Constantinople, magnifiquement étendue de part et d'autre des rives du Bosphore, restera sans doute toujours ce pont entre Europe et Asie qui fait son histoire. Il s'agit en fait d'un combat très politique et culturel entre ceux qui, à l'image d'Atatürk, ont toujours approuvé la création de la République laïque et son train de mesures « occidentales » : alphabétisation latine, réforme linguistique, école primaire obligatoire, mixité de l'école... Certes Istanbul n'est pas la Turquie. Pas plus que la Turquie ne peut être sans Istanbul.



© RIVAUD / ANAFA
L'enseignement du Français contribue à nouer des relations avec des pays éloignés.

les « valeurs » de l'Europe. Le gouvernement, qui ne manque pas de mots doux pour Nicolas Sarkozy et son refus de voir le pays des Ottomans entrer dans la communauté, fait d'ailleurs savoir que son avenir naturel

La capitale européenne de l'Europe a été lancée en grande pompe par le premier ministre lui-même, Recep Tayyip Erdogan, patron du parti islamique AKP et grand pourfendeur des militaires qui, selon la mention portée dans la constitution turque depuis 1937 (« *l'État turc est républicain, nationaliste, populiste, étatiste, laïque et réformateur* ») sont garants de la laïcité du pays.

Les annonces ne manquent pas, mêlant l'archéologie avec le chantier de Yenikapi exhumant les vestiges de plus de 6 000 ans d'histoire de la ville, notamment l'antique port byzantin, la littérature avec le Musée de l'innocence, du nom du dernier roman du Prix Nobel Orhan Pamuk, qui ouvrira en juillet au cœur du quartier de Cukurcuma. L'exposition "De Byzance à Istanbul" présentée à Paris au Grand Palais investira le palais de Topkapi en septembre.

Presse et citoyens critiques

Malgré ce programme imposant, les Stanbouliotes sont peu au courant des manifestations très discrètement programmées. Ce haut responsable du ministère de la Culture, certes à la retraite depuis deux ans, ne parvient même pas à citer un événement, en dehors des habituels et renommés festivals et de la Biennale qui ont été habilement intégrés au programme. Refik, professeur de philosophie, est encore plus critique. Interrogé, il se tourne face à un panneau signalant un parking : « Vous voyez ce panneau ? Ici, on indique les parcs automobiles, mais pas le fabuleux parc ottoman du XVI^e siècle qui se trouve derrière ». Et de renchérir : « Regardez les trottoirs défoncés ! Rien n'a été préparé pour ce rayonnement qui n'existe que dans les discours des politiques ».

Reste Istanbul

La presse n'est pas tendre non plus. Dans le grand quotidien Hürriyet, on peut lire cette charge redoutable : « 65% des habitants vivent dans les quartiers de la périphérie, où la misère et l'exploitation règnent sans partage. (...) Istanbul est une ville désorganisée, dépourvue de toute planification. Tout

Fazil Say censuré en son pays

Le pianiste Fazil Say, né en 1970 à Ankara, est bien connu des mélomanes français depuis 1995. Son talent a été récompensé par de nombreux prix, ses enregistrements distingués et il est l'invité des scènes du monde entier. Il a cependant fait la triste expérience d'avoir été censuré par son pays natal. Les deux oratorios qu'il a composés et qui devaient être joués en 2008 ont été interdits par le ministère turc de la culture. Fazil Say ne participera pas à l'Année de la Turquie en France, il s'en est expliqué dans une lettre ouverte le 23 novembre 2009 : « Sous le régime de l'AKP, parti conservateur islamiste au pouvoir en Turquie, mes œuvres ont été censurées et plusieurs de mes concerts annulés illégalement, sans que je sois averti, pour des raisons politiques. Au cours des derniers mois, le

ministre turc de la Culture, Ertugrul Günay, s'est même permis de faire dans la presse turque des déclarations très injustes et très blessantes à mon égard. Afin de ne plus avoir à supporter ces bassesses, j'ai pris la décision de ne plus jamais travailler avec ces institutions. Censurer ou rejeter pour des raisons politiques sont des actes révélateurs d'une mentalité qui ne devrait pas trouver sa place au XXI^e siècle. Elle est incompatible avec l'art. Elle rejette celui qui ne lui ressemble pas. Elle est antidémocratique. Et le fait qu'un ministre de la Culture qui a agi de la sorte se pose en défenseur de l'art turc en France ne me paraît pas crédible. »



péenne de la culture

La cité est grouillante et l'art loin d'y être amorphe avec une centaine de galeries et cinquante théâtres. En témoigne Istanbul Modern, un immense dock transformé en musée d'art contemporain sur la rive nord de la Corne d'Or, face au palais de Topkapı.

comme son architecture, la vie sociale stambouliote sombre dans le chaos ». Si les préparatifs ont pris du retard, si les façades des prestigieux hôtels resteront cachées derrière les échafaudages, il n'en reste pas moins qu'Istanbul vit.

La cité est grouillante et l'art loin d'y être amorphe avec une centaine de galeries et cinquante théâtres. En témoigne *Istanbul Modern*, un immense dock transformé en musée d'art contemporain sur la rive nord de la Corne d'Or, face au palais de Topkapı. La barcelonaise Rosa Martínez en est le conservateur en chef. Elle connaît bien Istanbul pour avoir été dès 1997 commissaire de sa Biennale, à l'origine des grands festivals de la ville et du musée, et qui réunit le monde de l'art plastique. Ses lieux d'expositions sont bien choisis : la citerne Basilique, Sainte-Irène, la bibliothèque de la femme, la Tour de Léandre...

Les mouvements artistiques contemporains sont aussi à découvrir dans les galeries d'Istiklal Cadessi, la très commerçante artère piétonnière.

Si le programme est décevant, la ville recèle des charmes historiques et contemporains qui valent de toute façon le voyage.

JACQUES MUCCHIELLI

3 questions à

Jean-Luc Maslin : « 10 000 élèves et étudiants francophones »

Qu'est-ce que la MICEL ?

La Mission de Coopération Éducative et Linguistique est un établissement à autonomie financière créé en 1994 par le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes pour permettre le recrutement d'enseignants français par le lycée et l'université francophones Galatasaray à Istanbul. Depuis, son champ d'action a été élargi à l'ensemble du réseau des établissements francophones d'excellence de Turquie, qui comprend également les 8 lycées congréganistes et Tevfik Fikret d'Ankara, Istanbul et Izmir.

Quelle est sa mission ?

La MICEL est l'instrument essentiel de la diffusion du modèle français d'enseignement en Turquie. Elle assure la pérennité de la franco-

phonie et de la francophilie auprès des futures élites turques économiques, scientifiques, culturelles et politiques, par l'intégration de ses enseignants au sein d'établissements parmi les plus prestigieux du pays. L'Université Galatasaray en particulier, l'une des meilleures de Turquie, forte de près de 3 000 étudiants francophones, consacre le modèle de coopération éducative instauré par la MICEL.

Combien de personnes la MICEL forme-t-elle chaque année ?

Les 116 enseignants français employés par la MICEL, qui exercent de la maternelle à l'université dans toutes les disciplines, forment 10 000 élèves et étudiants francophones triés sur le volet. Chaque année, les résultats

remarquables obtenus par ces jeunes au concours national d'accès au système universitaire turc témoignent de l'excellence de nos établissements partenaires et de la pertinence du rôle joué par la MICEL dans le maintien de leur niveau et de leur notoriété.



Jean-Luc Maslin,
Conseiller de Coopération
et d'Action culturelle,
Directeur de l'Institut
Français de Turquie
et de la MICEL.

L'UNESCO réunit 193 États membres et 7 États membres associés. Directrice générale depuis 2009, **Irina Bokova** explique les initiatives de l'Organisation dans ses missions pour l'éducation, la science et la culture.

Vous parlez de gouvernance mondiale du XXI^e siècle. Qu'entendez-vous par là ? Est-ce compatible avec la sauvegarde des multiples cultures existantes ? Pour moi, la gouvernance mondiale du XXI^e siècle c'est la volonté partagée des différents acteurs de notre planète de répondre ensemble, de façon concertée, aux grands défis de notre temps. C'est un effort de coopération internationale, qui a pour but de rechercher des solutions bénéfiques à tous. Je suis convaincue que le multilatéralisme est le processus le plus adapté pour y parvenir. Le dialogue international est le seul chemin qui permet de s'entendre sur des objectifs communs, notamment lorsqu'il s'agit d'éducation, de science, de culture et de communication, qui sont les domaines de compétence de l'UNESCO. En somme, la gouvernance mondiale, telle que je la conçois, traduit une conscience et une responsabilité collectives, qui s'actualisent dans le dialogue, pour un monde plus juste, plus équilibré et solidaire, un monde de sécurité et de paix.

En 2000 plus de 180 pays ont adopté un ambitieux programme d'accès à l'éducation pour tous, mais celle-ci ne progresse guère... Depuis 2000, des progrès remarquables ont été accomplis. Le nombre d'enfants non scolarisés a ainsi baissé de 33 millions. Mais il est vrai que de nombreux pays parmi les plus pauvres du monde risquent de ne pas atteindre les objectifs fixés pour 2015. En 2007, on comptait encore 72 millions d'enfants non scolarisés dans le monde. Le dernier Rapport de suivi sur l'éducation pour tous identifie des mesures concrètes qui peuvent être prises pour enrayer ce phénomène. Les gouvernements doivent mettre en place des politiques pour atteindre les populations marginalisées. Les donateurs, comme les gouvernements bénéficiaires, doivent accroître les ressources disponibles pour l'éducation. Lorsque des efforts sont consen-



CR

tis, les résultats suivent. Au Brésil par exemple, un programme national en place depuis 2003 a permis d'alphabétiser quelque 8 millions d'apprenants de plus de 15 ans. D'autres pays, comme le Bangladesh, ont atteint la parité au niveau primaire en 2005. Ces signes encourageants nous poussent à continuer de plaider pour l'éducation pour tous.

En plus des pertes humaines qu'elles occasionnent, les guerres et les catastrophes naturelles font subir des dommages au patrimoine mondial. N'est-ce pas décourageant ?

Au même titre que les autres sites, les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ou sur la Liste du patrimoine en péril sont exposés à des catastrophes naturelles et anthropiques. L'UNESCO, qui est la seule organisation de Nations Unies dotée d'un mandat spécifique dans le domaine de la culture, a développé au fil des années une réponse adaptée aux enjeux posés par la destruction du patrimoine.

Ainsi a-t-elle initié en 2000 en République démocratique du

« Une gouvernance mondiale »

Congo (RDC), alors que la guerre civile y faisait rage, le programme Biodiversité dans les régions de conflits armés qui vise à préserver les cinq sites du patrimoine mondial de ce pays. Il a permis d'apporter un appui substantiel à ces sites pour préserver leur valeur écologique et leur intégrité à un moment où quatre d'entre eux étaient localisés dans des zones détenues par les factions rebelles et que la quasi-totalité des agences d'aide s'étaient temporairement retirées du pays.

Que ce soit au Congo, au Cambodge, en Iraq, en Afghanistan, ou tout récemment en Haïti, l'UNESCO a pu mettre en place dans des situations de crise un système de coopération internationale mobilisant l'ensemble de ses partenaires pour apporter une assistance technique, une aide financière considérable et un mécanisme de suivi sur le court, moyen et long terme. L'Organisation s'attache aussi à renforcer l'éducation afin de développer une culture de prévention touchant les biens du patrimoine mondial ainsi que les autres biens culturels.

Il faut ajouter que la perte ou la détérioration éventuelle de ces biens exceptionnels a aussi un impact négatif sur les communautés nationales et locales, dont le patrimoine culturel immatériel, les traditions et expressions culturelles qui se transmettent de génération en génération sont elles aussi affectées. La diversité culturelle est donc directement victime de ces catastrophes et conflits, dans la mesure où non seulement les témoignages matériels, mais aussi les valeurs et expressions culturelles immatérielles, sont anéanties.

PROPOS RECUEILLIS PAR
VÉRONIQUE GIRAUD

IRINA

BOKOVA

Irina Bokova a été élue en 2009 directrice générale de l'UNESCO. Ambassadrice de Bulgarie en France et déléguée permanente auprès de l'UNESCO de 2005 à 2009, elle a fait ses études à l'Institut d'État de Moscou des Relations Internationales, puis dans les universités de Maryland et de Harvard (USA).

Rencontres
CASDEN

**ÊTES-VOUS PRÊT
À CE QUE LA CASDEN
VOUS PARLE DE VOS PROJETS ?**

Vous parler de vos projets et de vos besoins, c'est le principe des Rencontres CASDEN : un moment privilégié entre la CASDEN et vous.

Créée et gérée par des enseignants, la CASDEN Banque Populaire est la banque coopérative des personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Culture. Depuis 35 ans, la CASDEN a noué un partenariat avec le Groupe Banque Populaire. L'association de leurs compétences permet aux Sociétaires CASDEN de bénéficier d'une offre bancaire complète aux meilleures conditions CASDEN.

Pour en savoir plus, contactez :

- **La Délégation Départementale CASDEN de votre choix** (coordonnées sur www.casden.fr)
- **L'agence Banque Populaire la plus proche** (coordonnées sur www.banquepopulaire.fr)
- **CASDEN Direct au 0 826 824 400***
Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
- **www.casden.fr**

*LIRE ET 2014 France (hors 2014)



LA SEULE REVUE GÉNÉRALISTE PRÉSENTE DANS LES KIOSQUES

ASSOCIANT INFORMATIONS PRATIQUES, RÉFLEXIONS DE FOND
ET DÉBATS D'IDÉES SUR L'ENSEIGNEMENT.



ABONNEZ-VOUS
1 AN POUR
6 NUMÉROS
15 € au lieu de ~~21 €~~

OU

ABONNEZ-VOUS
2 ANS POUR
12 NUMÉROS

24 €
POUR **12 N^{OS}**
SOIT **43 % DE**
REDUCTION

POUR VOUS ABONNER EN LIGNE
ET CONSULTER GRATUITEMENT LES DEUX PREMIERS NUMÉROS,
une seule adresse : www.educationmagazine.fr

POUR VOUS ABONNER PAR CHÈQUE BANCAIRE OU POSTAL
envoyez votre règlement à : Éditions Fabert – 107, rue de l'Université - 75007 Paris.
(paiement administratif également accepté)